

La Française des Jeux

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

A l'Assemblée générale
La Française des Jeux
3-7, quai Point du Jour
92100 Boulogne Billancourt

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société La Française des Jeux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Systemes informatiques, traitements automatisés et contrôles liés à la comptabilisation du Produit net des jeux (voir note 4.1 des états financiers consolidés)

Risque identifié

La principale activité du Groupe consiste à développer et exploiter, dans un cadre très réglementé, des jeux de loterie et de paris sportifs. Elle se caractérise par une forte volumétrie des transactions traitées, d'un faible montant individuel. La rémunération de la Française des Jeux (le produit net des jeux - PNJ) est assise sur les mises des joueurs, réalisées dans les points de vente et sur internet, diminuées de la part revenant aux gagnants, ainsi que des prélèvements publics de taux variables selon les jeux. Pour l'exercice 2021, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 2,23 milliards d'euros, dont 2,20 milliards d'euros provenant du PNJ.

Le traitement des opérations de jeux, leur comptabilisation, selon les modalités exposées dans la note 4.1 de l'annexe des comptes consolidés, et la détermination du PNJ sont fortement automatisés. Ils s'appuient sur un système d'information complexe, propre à FDJ, qui porte la totalité des opérations de traitement des jeux depuis la validation des opérations de jeux dans les points de vente et sur internet jusqu'à la comptabilisation du PNJ dans ses différentes composantes.

La forte volumétrie des transactions traitées, l'importance des traitements automatisés dans la détermination et la comptabilisation du PNJ dans ses différentes composantes ainsi que de la fiabilité du contrôle interne organisé par la direction dans un environnement réglementé nous ont conduits à considérer les systèmes informatiques, traitements automatisés et contrôles liés à la comptabilisation du Produit net des jeux (PNJ) comme un point clé de l'audit.

Notre approche d'audit

Avec l'assistance de nos spécialistes en systèmes d'information, nous avons obtenu une compréhension du processus lié à la comptabilisation des différents flux de mises et composantes du PNJ et avons procédé à l'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne relatif, en particulier aux systèmes informatiques et aux traitements automatisés sous-tendant la comptabilisation du PNJ.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne, identifier les principaux contrôles manuels ou automatisés pertinents pour notre audit et tester leur conception et leur efficacité opérationnelle,
- tester l'efficacité des contrôles généraux informatiques de chacun des systèmes applicatifs utilisés dans le cadre de la comptabilisation des composantes du PNJ que nous avons jugés clés pour notre audit, incluant notamment la gestion des accès, la gouvernance des changements et les contrôles automatisés,
- évaluer l'efficacité des interfaces en lien avec les transactions pertinentes pour la comptabilisation des flux allant des mises au PNJ,
- analyser les variations significatives et les tendances inattendues observées, le cas échéant, sur la répartition des différentes composantes du PNJ.

Valeur recouvrable du goodwill Sporting Group (voir note 5 des états financiers consolidés)

Risque identifié

L'acquisition de Sporting Group fin mai 2019 avait conduit la société à constater un goodwill d'un montant de 57,2 millions de livres sterling (67 millions d'euros), déprécié à hauteur de 33,5 millions de livres sterling (37,5 millions d'euros) au 31 décembre 2020.

Le goodwill correspond à la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris. Comme indiqué dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés, il est affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Sporting Group.

Il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an à la clôture de l'exercice, ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. L'objectif de ce test est de s'assurer que la valeur nette comptable des actifs testés n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée. Elle est déterminée par la Direction en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés des activités auxquelles ce goodwill est rattaché. Ces flux reposent sur de nombreuses estimations et hypothèses, telles que notamment le taux de croissance du chiffre d'affaires, le taux de marge opérationnelle et le taux d'actualisation, qui peuvent, en particulier dans les secteurs d'activité dans lesquels Sporting Group opère, fluctuer dans le temps et différer sensiblement des réalisations futures.

Au 31 décembre 2021, conformément à la norme IAS 36, un test de valeur a été mis en œuvre sur la base du nouveau business plan approuvé par le Comité de Pilotage de l'Activité (CPA). Ce dernier, élaboré par la nouvelle direction, intègre des évolutions stratégiques dans un contexte de performance dégradée au cours du second semestre en lien notamment avec des changements réglementaires. Ce test de valeur a conduit à déprécier l'intégralité du goodwill résiduel, soit 24,2 millions de livres (28,8 millions d'euros, après prise en compte de l'effet de change).

L'appréciation de la valeur recouvrable du goodwill de Sporting Group constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère significatif du goodwill concerné et du niveau élevé de jugement et d'estimations qu'elle implique de la part de la Direction, en particulier dans un contexte d'incertitudes accrues du fait de la crise sanitaire qui se poursuit.

Notre approche d'audit

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie retenue par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable du goodwill.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie, et notamment :

- obtenu le test préparé par la Direction et rapproché la valeur des actifs testés des éléments comptables sous-jacents ;
- pris connaissance du processus d'établissement du plan d'affaires de Sporting Group à 5 ans établi par la Direction et approuvé par le Comité de Pilotage de l'Activité (CPA) ;
- comparé les flux de trésorerie utilisés dans le test avec le plan d'affaires à 5 ans établi par la Direction et approuvé par le Comité de Pilotage de l'Activité (CPA) ;
- procédé, avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, à une revue critique de la méthodologie de calcul de la valeur d'utilité et apprécié le taux d'actualisation utilisé ;
- apprécié les projections de flux de trésorerie, notamment les taux de croissance de chiffre d'affaires et de taux de marge opérationnelle, eu égard à notre connaissance des secteurs d'activité testés, du contexte réglementaire, économique et sanitaire dans lequel opère Sporting Group, et en les rapprochant des performances passées et des données de marché, lorsque celles-ci sont disponibles.

Enfin, nous avons examiné les informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés, notamment en ce qui concerne les principales hypothèses retenues dans le contexte spécifique et incertain de crise sanitaire qui se poursuit, et les analyses de sensibilité de la valeur recouvrable aux variations de ces dernières.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la Présidente directrice générale. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société La Française des Jeux par votre assemblée générale du 25 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 3 juin 2003 pour le cabinet Deloitte & Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet Deloitte & Associés dans la dix-neuvième année, dont pour chacun des cabinets, trois années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons au comité d'audit et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

La Française des Jeux

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021 - Page 7

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 17 février 2022

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deloitte & Associés

Philippe VINCENT

Jean-Paul COLLIGNON



Jean-François VIAT



Nadège PINEAU

Philippe Vincent Jean-Paul Collignon

Jean-François Viat Nadège Pineau

COMPTES CONSOLIDES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2021

Compte de résultat consolidé

Les états financiers sont présentés en millions d'euros, avec arrondi à la centaine de milliers d'euros. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états.

<i>En millions d'euros</i>	Note	31.12.2021	31.12.2020
<i>Mises</i>	4.1	18 975,6	15 959,2
<i>Part revenant aux gagnants</i>	4.1	-12 971,1	-10 851,8
Produit brut des jeux	4.1	6 004,5	5 107,5
<i>Prélèvements publics</i>	4.1	-3 816,0	-3 242,7
<i>Autres activités paris sportifs</i>	4.1	13,7	13,9
Produit net des jeux	4.1	2 202,1	1 878,7
Produit des autres activités	4.1	53,5	40,9
Chiffre d'affaires	4.1	2 255,7	1 919,6
Coût des ventes	4.2.1	-1 232,8	-1 079,0
Coûts marketing et communication	4.2.1	-414,7	-329,7
Coûts administratifs et généraux	4.2.1	-199,4	-172,5
Autres produits opérationnels	4.2.1	0,6	2,7
Autres charges opérationnelles	4.2.1	-16,3	-16,3
Résultat opérationnel courant	4.2.1	393,2	324,7
Autres produits opérationnels non courants	4.2.3	35,3	2,2
Autres charges opérationnelles non courantes	4.2.3	-36,8	-34,2
Résultat opérationnel		391,8	292,7
Coût de l'endettement financier		-5,8	-5,4
Autres produits financiers		27,9	14,4
Autres charges financières		-1,3	-4,3
Résultat financier	8.4	20,8	4,6
Quote-part dans les résultats nets des coentreprises	9	4,1	1,3
Résultat avant impôt		416,6	298,7
Charge d'impôt sur le résultat	10.1	-122,5	-85,0
Résultat net de l'exercice		294,2	213,7
- dont Part du Groupe		294,2	213,7
- dont Participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,0
Résultat de base par action (en euros)	11	1,54	1,12
Résultat dilué par action (en euros)	11	1,54	1,12

Etat du résultat global consolidé

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net de l'exercice	294,2	213,7
Couverture des flux de trésorerie, avant impôt	2,2	-1,5
Couverture d'investissement net dans des activités à l'étranger, avant impôt	-4,6	5,7
Variation nette des écarts de conversion, avant impôt	6,5	-2,8
Impôt lié aux éléments recyclables ultérieurement en résultat	0,5	-1,1
Eléments recyclés ou recyclables ultérieurement en résultat	4,5	0,2
Gains et pertes actuariels	3,4	2,4
Impôt lié aux éléments non recyclables ultérieurement en résultat	-1,3	-0,6
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat	2,1	1,8
Autres éléments du résultat global	6,6	1,9
Résultat global de la période	300,8	215,6
- dont Part du Groupe	300,8	215,6
- dont Participations ne donnant pas le contrôle	0,0	0,0

Etat de la situation financière consolidée

<i>En millions d'euros</i>			
ACTIF	Note	31.12.2021	31.12.2020
Ecart d'acquisition	5	0,0	26,9
Droits exclusifs d'exploitation	6.1	340,3	355,5
Autres immobilisations incorporelles	6.1	182,1	165,7
Immobilisations corporelles	6.2	359,6	374,2
Actifs financiers non courants	8.1	944,7	571,4
Participations dans des co-entreprises	9	20,6	14,7
Actifs non courants		1 847,2	1 508,3
Stocks		13,0	14,9
Créances clients et réseau de distribution	4.6.1	358,5	255,4
Autres actifs courants	4.6.2	261,3	214,8
Actifs d'impôts exigibles	10.2	13,0	15,8
Actifs financiers courants	8.1	93,7	215,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.2	601,7	673,2
Actifs courants		1 341,1	1 389,8
TOTAL ACTIF		3 188,3	2 898,0

<i>En millions d'euros</i>			
PASSIF	Note	31.12.2021	31.12.2020
Capital social		76,4	76,4
Réserves statutaires		91,7	91,7
Report à nouveau (incl. résultat de l'exercice)		654,1	533,7
Réserves des autres éléments du résultat global		6,9	0,3
Capitaux propres part du Groupe	12	829,1	702,1
Intérêts attribuables aux Participations ne donnant pas le contrôle		0,0	0,0
Capitaux Propres		829,1	702,1
Provisions pour retraites et engagements assimilés	4.8.3	47,7	48,6
Provisions non courantes	7	12,5	47,6
Passifs d'impôts différés	10.3	21,0	21,3
Passifs financiers non courants	8.1	486,3	510,0
Passifs non courants		567,4	627,5
Provisions courantes	7	12,8	13,3
Dettes fournisseurs et réseau de distribution	4.7.1	385,7	249,0
Passifs d'impôts exigibles	10.2	1,1	0,3
Fonds joueurs courants	4.5	256,6	192,4
Passifs de prélèvements publics	4.7.2	501,7	412,0
Gains à payer - Disponibilités joueurs	4.7.3	370,0	288,8
Autres passifs courants	4.7.4	203,2	194,4
Passifs financiers courants	8.1	60,6	218,2
Passifs courants		1 791,8	1 568,5
TOTAL PASSIF		3 188,3	2 898,0

L'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2020 inclut le changement de méthode lié à l'application rétrospective de la décision de l'IFRS IC de mai 2021 sur les modalités de répartition dans le temps de la charge concernant les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière, conformément à IAS 8. L'incidence de l'application rétrospective est détaillée en note 2.2.1 Changement de méthode.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

En millions d'euros	Note	31.12.2021	31.12.2020
ACTIVITES OPERATIONNELLES			
Résultat net consolidé de la période		294,2	213,7
Variation des amortissements, dépréciation d'actifs		157,6	127,8
Variation des provisions		-23,4	3,9
Plus ou moins-value de cession		1,3	1,3
Charge d'impôt		122,5	85,0
Autres éléments non cash du P&L		1,1	0,1
Résultat financier		-20,8	-4,6
Quote-part dans les résultats nets des coentreprises		-4,1	-1,3
Éléments sans incidence sur la trésorerie		234,2	212,1
Utilisation des provisions - décaissements		-10,0	-10,7
Intérêts reçus		3,1	9,6
Impôts payés		-119,7	-91,8
Variation des clients et autres actifs courants		-146,6	54,5
Variation des stocks		1,9	-4,3
Variation des fournisseurs et autres passifs courants		346,6	312,3
Variation des autres éléments de besoin en fonds de roulement		-0,9	-2,0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		201,1	360,5
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	8.3	602,9	693,3
ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-75,5	-459,8
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,1	0,1
Variation des actifs financiers courants et non courants		-216,0	110,0
Variation des prêts et avances consentis		-9,9	-36,8
Dividendes reçus des coentreprises et des participations		0,1	0,9
Autres		-0,2	-9,7
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités d'investissement	8.3	-301,4	-395,1
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission dette financière long terme		0,0	380,0
Remboursement part courante dette financière long terme		-188,9	-66,6
Remboursement dette de location		-7,6	-7,4
Dividendes versés aux actionnaires ordinaires de la société mère		-166,7	-83,4
Intérêts payés		-5,5	-8,3
Autres		-3,6	-0,2
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de financement	8.3	-372,3	214,2
Incidence de la variation des taux de change		-0,6	-0,9
Augmentation / (Diminution) nette de la trésorerie nette		-71,3	511,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier		673,2	201,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre		601,7	673,2
Concours bancaires courants au 1er janvier		-0,3	-40,2
Concours bancaires courants au 31 décembre		0,0	-0,3

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>En millions d'euros</i>	Capital social	Réserves statutaires	Report à nouveau (yc résultat de l'exercice)	Couverture flux de trésorerie	Ecarts de conversion (incl. couverture d'investissement net)	Gains et pertes actuariels	Réserves des autres éléments du résultat global	Total capitaux propres part du Groupe	Intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31.12.2019	76,4	87,5	407,4	-0,1	1,9	-3,9	-2,1	569,2	0,0	569,2
Effets des changements de méthode*			2,9			0,5	0,5	3,4		3,4
Capitaux propres au 01.01.2020 retraités	76,4	87,5	410,4	-0,1	1,9	-3,4	-1,6	572,6	0,0	572,6
Résultat net 31 décembre 2020			213,7					213,7	0,0	213,7
Autres éléments du résultat global (OCI)				-1,1	1,2	1,8	1,9	1,9		1,9
Résultat global de la période	0,0	0,0	213,7	-1,1	1,2	1,8	1,9	215,6	0,0	215,6
Affectation du résultat N-1		4,2	-4,2							
Dividendes 2019 distribués			-86,0					-86,0		-86,0
Autres			-0,2					-0,2		-0,2
Capitaux propres au 31.12.2020	76,4	91,7	533,7	-1,1	3,1	-1,7	0,3	702,1	0,0	702,1
Résultat net 31 décembre 2021			294,2					294,2	0,0	294,2
Autres éléments du résultat global (OCI)				1,5	3,0	2,1	6,6	6,6		6,6
Résultat global de la période	0,0	0,0	294,2	1,5	3,0	2,1	6,6	300,8	0,0	300,8
Affectation du résultat N-1		0,0	0,0					0,0		0,0
Dividendes 2020 distribués			-171,9				0,0	-171,9		-171,9
Autres			-1,9				0,0	-1,9		-1,9
Capitaux propres au 31.12.2021	76,4	91,7	654,1	0,4	6,2	0,4	6,9	829,1	0,0	829,1

*Cf. Note 2.2.1 Changement de méthode

Les produits et charges reconnus en autres éléments du résultat global sont constitués principalement des écarts actuariels liés aux engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (2021 et 2020).

Les autres variations portent principalement sur les actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et des actions de performance, en diminution des capitaux propres.

SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>PRESENTATION GENERALE DU GROUPE</u>	<u>9</u>
1.1	INFORMATIONS GENERALES	9
1.2	CONTEXTE REGLEMENTAIRE DU GROUPE FDJ (LE GROUPE)	9
1.3	FAITS MARQUANTS	10
<u>2</u>	<u>REFERENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES</u>	<u>12</u>
2.1	BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS	12
2.2	PRINCIPES COMPTABLES	13
<u>3</u>	<u>VARIATIONS DE PERIMETRE</u>	<u>15</u>
3.1	VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE 2021	15
3.2	VARIATIONS DE PERIMETRE DE L'EXERCICE 2020	15
<u>4</u>	<u>DONNEES OPERATIONNELLES</u>	<u>16</u>
4.1	PRODUIT NET DES JEUX (PNJ) ET CHIFFRE D'AFFAIRES	16
4.2	RESULTAT OPERATIONNEL	19
4.3	INFORMATION SECTORIELLE	20
4.4	COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS	22
4.5	FONDS JOUEURS	24
4.6	CREANCES COURANTES	24
4.7	DETTES COURANTES	25
4.8	CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	26
4.9	STOCKS	29
<u>5</u>	<u>ECART D'ACQUISITION (GOODWILL)</u>	<u>29</u>
<u>6</u>	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</u>	<u>31</u>
6.1	DROITS EXCLUSIFS D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31
6.2	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34
<u>7</u>	<u>PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS</u>	<u>36</u>
<u>8</u>	<u>TRESORERIE ET INSTRUMENTS FINANCIERS</u>	<u>37</u>
8.1	ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	37
8.2	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	42
8.3	FLUX DE TRESORERIE	42

8.4	RESULTAT FINANCIER	43
8.5	POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS	44
8.6	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	47
9	<u>PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES</u>	49
9.1	SOCIETE DE GESTION DE L'ECHAPPEE (SGE)	49
9.2	LOTTERIES ENTERTAINMENT INNOVATION ALLIANCE (LEIA)	49
9.3	BEIJING ZHONGCHAI PRINTIG (BZP)	49
9.4	SERVICES AUX LOTERIES EN EUROPE (SLE)	50
9.5	NATIONAL LOTTERIES COMMON SERVICES (NLCS)	50
10	<u>IMPOT SUR LE RESULTAT</u>	50
10.1	CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT	50
10.2	IMPOTS EXIGIBLES	50
10.3	IMPOTS DIFFERES	51
10.4	RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOT THEORIQUE ET DU TAUX D'IMPOT EFFECTIF	51
11	<u>RESULTAT PAR ACTION</u>	51
12	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	52
12.1	CAPITAL SOCIAL	52
12.2	ACTIONS AUTO-DETENUES	52
12.3	RESERVES	53
12.4	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	53
13	<u>TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES</u>	53
13.1	ETAT	53
13.2	AUTRES PARTIES LIEES	54
13.3	REMUNERATION DES DIRIGEANTS	54
14	<u>PROCEDURES CONTENTIEUSES ET JUDICIAIRES EN COURS (VOIR NOTE 7)</u>	55
15	<u>ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>	57
15.1	ENGAGEMENTS DONNES	57
15.2	ENGAGEMENTS REÇUS	57
15.3	ENGAGEMENTS RECIPROQUES	58
15.4	ECHEANCIER DES ENGAGEMENTS DE LOYER	58
16	<u>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u>	58
17	<u>PERIMETRE DE CONSOLIDATION</u>	58
18	<u>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</u>	60

1. Présentation générale du Groupe

1.1 Informations générales

La Française des Jeux (FDJ) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes sur les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce, sous réserve des dispositions du cadre juridique tel que décrit dans la note 1.2. Son siège social est situé au 3/7, Quai du Point du Jour 92650 Boulogne-Billancourt. Elle est admise aux négociations sur le marché Euronext Paris depuis le 21 novembre 2019. Son actionnariat en date du 31 décembre 2021 se répartit entre l'Etat français (20%), des associations d'anciens combattants¹ (15%), les fonds actionnariat salariés (4%), Predica (5%) et des détentions de moins de 5% comprenant des investisseurs institutionnels français et internationaux et des actionnaires individuels. L'Etat exerce un contrôle étroit sur la société, se traduisant notamment par l'agrément par les Ministres chargés du Budget et de l'Economie de la nomination du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, et de tout franchissement de seuil de 10% ou d'un multiple de 10% du capital.

Au 31 décembre 2021, le Groupe, qui comprend 20 entités consolidées, exerce son activité d'opérateur et de distributeur de jeux d'argent en France, dans les départements métropolitains et d'Outre-Mer, dans quatre collectivités d'Outre-Mer et à Monaco. Il est présent à l'international, notamment au travers de ses participations dans les sociétés suivantes :

- Sporting Group, britannique, incluant 5 sociétés, qui propose des services de gestion de l'offre et du risque aux opérateurs de paris sportifs d'une part, et des offres de paris sportifs (spread betting ou paris à fourchette, et fixed odds ou paris à cotes fixes) d'autre part ;
- Beijing ZhongCai Printing (BZP), société chinoise d'imprimerie de tickets de loterie ;
- Services aux Loteries en Europe (SLE), coopérative de droit belge créée dans le cadre d'Euromillions pour assurer les prestations de tirage et d'administration du tirage pour le compte des loteries participantes ;
- Lotteries Entertainment Innovation Alliance AS (LEIA), société de droit norvégien qui exploite une plateforme de jeux digitaux ;
- FGS Canada, société de droit canadien qui développe la technologie de paris sportifs.

Les états financiers consolidés résumés reflètent la situation financière et le résultat de FDJ et de ses filiales (« le Groupe »), ainsi que les participations du Groupe dans les co-entreprises. Ils sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la société mère.

1.2 Contexte réglementaire du groupe FDJ (le Groupe)

FDJ exploite ses activités dans le secteur des jeux d'argent et de hasard, un secteur régulé et contrôlé, qui relève d'un principe général de prohibition, assorti de dérogations encadrées.

L'activité de paris sportifs en ligne, en concurrence, est régie par les dispositions de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 et exploitée dans le cadre d'un agrément accordé pour 5 ans, renouvelé en dernier lieu par l'ANJ en 2020. La loi Pacte du 23 mai 2019 a conforté pour une durée de 25 ans les droits exclusifs confiés à FDJ sur les activités de jeux de loterie (jeux de tirage et jeux instantanés) en point de vente et en ligne et sur les paris sportifs en point de vente. Elle définit également, pour l'ensemble des jeux de loterie et les paris sportifs, l'assiette, les taux et la territorialité des prélèvements publics, et encadre les

¹ Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT) et Fédération Nationale André Maginot (FNAM)

taux de retour aux joueurs - TRJ (gamme de jeux de loterie et plafonds pour les paris sportifs en réseau de distribution ou en ligne).

1.3 Faits marquants

Activité

- **Environnement normalisé avec :**
 - La totalité du réseau de plus de 30 000 points de vente FDJ ouverts à partir de début juin ;
 - Un calendrier habituel, tant pour les compétitions sportives que pour les événements marketing et promotionnels de la loterie.
- **Progression de l'activité sur toutes les gammes avec :**
 - La forte croissance de Loto et Euromillions, portée notamment par des cagnottes historiques et de nombreux cycles longs ;
 - Le succès des nouveaux jeux instantanés en point de vente, tels « La grosse roue » ou « A prendre ou à laisser », le 3^e jeu phygital ;
 - La progression des mises de Parions Sport Point de Vente grâce à la poursuite de l'enrichissement de l'offre et de la dématérialisation, qui représente désormais près de 85 % des mises. Parions Sport En Ligne continue d'enregistrer une forte croissance, reflet de l'attractivité de son offre dans un marché très dynamique.
- **Progression de l'activité sur tous les canaux de vente**
 - Les mises dans le réseau de points de vente progressent de +16 %. La forte dynamique digitale s'est poursuivie avec une hausse des mises de +42 % vs. 2020. Les mises digitales représentent ainsi plus de 11 % des mises totales.
 - Sur la seule loterie, les mises digitales progressent de +37 % vs. 2020. Cette performance est toujours essentiellement attribuable à l'augmentation du nombre de joueurs, qui dépasse les 4 millions à la fin de l'exercice. Avec plus de deux ans d'avance par rapport aux attentes pré-crise sanitaire, les mises de la loterie en ligne s'élèvent à près de 1,6 milliard d'euros et représentent près de 11 % du total des mises loterie.
- **Accélération des activités de diversification**
 - A l'international, le lancement d'une offre B2B en Amérique du Nord a été réalisé avec succès. Il s'agit du déploiement d'un service complet de gestion d'une offre de paris sportifs en point de vente et en ligne dans deux provinces canadiennes, Proline+ en Ontario et PlayAlberta en Alberta ;
 - Le déploiement du service de paiement en point de vente des factures des trésoreries publiques (encaissement des impôts, recouvrement des amendes, factures de services publics...) a été poursuivi. Ce service est maintenant disponible dans plus de 12 000 points de vente comparé à 9 000 à fin 2020. Par ailleurs, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), adossée à la Banque de France, a agréé l'activité Paiement et Services de FDJ comme Etablissement de Paiement, lui permettant de développer une activité d'encaissement pour le compte de tiers au-delà de la DGFIP.
- **Engagements RSE évalués et renforcés**

En 2021, FDJ a renforcé ses engagements sociétaux et maintenu un très haut niveau de performance extra financière avec :

- Un engagement renforcé en faveur du jeu responsable et de la lutte contre le jeu des mineurs et le jeu excessif avec :

- 10 % de l'ensemble des achats publicitaires du Groupe y seront consacrés dès 2022, comparé à 10 % des achats publicitaires télévisuels auparavant ;
- Un plan d'actions renforcé lors de l'UEFA Euro 2020 avec des campagnes TV de prévention du jeu des mineurs et une vidéo digitale de sensibilisation au jeu excessif ;
- Une dotation de 25 millions d'euros à la Fondation d'entreprise FDJ pour son programme 2023-2027, soit une hausse de 28 % par rapport à la dotation précédente ;
- Le déploiement du fonds Rebond, un fonds de soutien au commerce de proximité dans les territoires fragiles, auquel FDJ contribue pour près de 15 millions d'euros ;
- Depuis le début de la crise, dons exceptionnels de près de 5 millions d'euros à différentes associations de soutien aux personnes fragilisées, dont 2 millions d'euros en 2021 pour soutenir 15 000 jeunes en difficulté ;
- Le maintien de la notation Moody's ESG A1+ et l'obtention d'une notation 100/100 à l'index « Pénicaud » sur l'égalité femmes-hommes.

Fin de la procédure engagée par les 67 courtiers-mandataires à l'encontre de FDJ

Le 6 août 2015, 67 courtiers-mandataires avaient assigné La Française des Jeux et formulé des demandes de dommages et intérêts suite à la résiliation de leurs contrats de courtiers mandataires. Par un arrêt du 10 novembre 2021, la Cour de cassation a mis un terme définitif à la procédure engagée par ces 67 courtiers-mandataires en rejetant leur pourvoi en cassation, conduisant à une reprise, en autres produits opérationnels non courants, de la provision afférente de 34 M€.

Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation effectués en fin d'année ont fait apparaître une perte de valeur sur l'UGT² Sporting Group. Au 31 décembre 2021, sa valeur d'utilité a été évaluée à 37 M£, soit 44 M€, pour un montant d'actif net de 60 M£, conduisant à la constatation en autres charges opérationnelles non courantes de la dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition résiduel pour un montant de 24,2 M£, soit 28,8 M€ (voir note 5).

Dotation à la Fondation d'Entreprise FDJ

Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 a décidé la reconduction de la Fondation d'entreprise La Française des Jeux pour une durée de cinq ans, à partir du 3 janvier 2023, avec un plan d'action de 25 M€ sur la période 2023-2027. Cet engagement a été comptabilisé en charges de l'exercice.

Versement à l'Etat des fonds joueurs clos (156 M€) en application de la loi Pacte

La loi Pacte prévoyait que les fonds joueurs clos à partir du 1^{er} janvier 2020, à savoir les fonds de contrepartie, fonds permanent et fonds de réserve, soient versés à l'Etat au plus tard le 30 décembre 2022. En 2021, FDJ a procédé au paiement de ces fonds (156 M€), présentés en dettes financières au 31 décembre 2020. En 2020, FDJ avait versé à l'Etat 380 M€ pour la contrepartie financière de la sécurisation des droits exclusifs et 165 M€ au titre d'un acompte sur les prélèvements publics.

² Unité Génératrice de Trésorerie

Enquête de la Commission Européenne

Deux plaintes ont été déposées après la privatisation de la FDJ auprès de la Commission européenne, référencées dans le registre des aides d'Etat de celle-ci sous les numéros SA. 56399 et SA. 56634, pour octroi supposé d'aides d'Etat (sous la forme de garantie, de traitement fiscal préférentiel et d'octroi de droits exclusifs pour une rémunération insuffisante). Les plaignants sont l'Association française des jeux en ligne (AFJEL) - plainte du 31 janvier 2020 et The Betting and Gaming Council (BGC) - plainte du 5 mars 2020.

Le 26 juillet 2021, la Commission européenne a annoncé l'ouverture d'une enquête approfondie à l'encontre de la France sur le caractère approprié de la somme de 380 millions d'euros versée en « rémunération des droits exclusifs accordés » sur les paris sportifs en point de vente et la loterie.

La décision de la Commission Européenne ayant conduit à l'ouverture de l'enquête a été publiée le 3 décembre 2021 sur le registre des aides d'Etat figurant sur son site internet ainsi qu'au Journal officiel de l'Union européenne. Celle-ci expose les motivations l'ayant conduit à questionner le montage retenu au regard du droit des aides d'Etat. La procédure est en cours et les parties échangent des mémoires. FDJ a déposé ses observations auprès de la Commission européenne le 3 janvier 2022. Aucun calendrier n'a été communiqué à ce stade par la Commission.

Le sujet de la garantie a été clôturé par la Commission, cette dernière confirmant l'absence de garantie au sens des aides d'Etat, et l'enquête préliminaire faisant suite aux plaintes est toujours en cours sur le traitement fiscal.

2. Référentiel et principes comptables

2.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés de FDJ et de ses filiales (« le Groupe »), qui sont publiés au titre de l'exercice 2021, sont établis conformément au référentiel IFRS, International Financial Reporting Standards, tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2021.

Le Conseil d'administration a arrêté le 15 février 2022 les états financiers consolidés au 31 décembre 2021.

Les notes aux comptes consolidés présentent les principes comptables dans la même section que les commentaires sur les données chiffrées, afin de faciliter la lecture des états financiers.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont disponibles sur le site internet groupefdj.com (rubrique Finance/Publications Financières).

2.1.1 Nouvelles normes, interprétations et amendements d'application applicables en 2021

Les amendements et interprétations d'application obligatoire au 1er janvier 2021 (amendements à IFRS 4 : contrats d'assurance, exemption provisoire d'application d'IFRS 9, et amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 4 et IFRS 16 en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence³ – phase 2, amendements à IFRS 16 – allègements de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021) approuvés par l'Union Européenne n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers du Groupe. La décision de l'IFRS IC publiée en 2021 portant sur les coûts d'intégration et d'adaptation des contrats SAAS (Software As a Service) n'a pas d'incidence sur les comptes du Groupe. La décision de l'IFRS

³ Les modifications contractuelles nécessaires ont été réalisées pour les instruments concernés

IC relative aux modalités de répartition dans le temps de la charge relative aux engagements en matière d'indemnités de fin de carrière constitue un changement de méthode détaillé en Note 2.2.1 « Changement de méthode ».

2.1.2 Textes non encore adoptés par l'Union européenne

- IFRS 14 - comptes de report réglementaires
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 - Ventes ou contributions d'actifs réalisés entre le Groupe et les entités mises en équivalence
- IFRS 17 et amendements à IFRS 17- Contrats d'assurance
- Amendements à IAS 1 – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants, présentation des états financiers
- Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les principes et méthodes comptables
- Amendements à IAS 8 – Définition des estimations comptables
- Amendements à IAS 12 – Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction

Les analyses de ces textes sont en cours. A ce stade, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif.

2.1.3 Textes adoptés par l'Union européenne et non appliqués par anticipation par le Groupe

Aucune norme ou interprétation applicable n'a été appliquée par anticipation au 31 décembre 2021. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif à venir.

2.2 Principes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de manière permanente à toutes les périodes présentées.

Les états financiers consolidés ont été élaborés en respectant les principes de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices. Ils ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs et passifs financiers (voir notes 4.6, 4.7, 8.1 et 8.2 ci-après).

Les actifs et les passifs sont présentés dans l'état de la situation financière en distinguant les éléments courants et non courants.

Conformément à la norme IAS 1, un actif est classé en actif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- l'entité s'attend à réaliser l'actif dans le cadre du cycle normal de son exploitation (stocks, créances clients) ou dans les douze prochains mois suivant la date de clôture ;
- l'entité détient l'actif essentiellement aux fins d'être négocié (actifs financiers à la juste valeur par résultat) ;
- l'actif constitue de la trésorerie ou équivalent de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en actifs non courants.

Un passif est classé en passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants :

- l'entité s'attend à régler le passif dans le cadre du cycle normal de son exploitation (dettes fournisseurs) ou dans les douze prochains mois suivants la date de clôture ;
- l'entité détient le passif essentiellement aux fins d'être négocié (passifs financiers à la juste valeur par résultat) ;

Tous les autres passifs sont classés en passifs non courants.

2.2.1 Changement de méthode

L'application de la décision de l'IFRS IC d'avril 2021 relative aux modalités de répartition dans le temps de la charge relative aux engagements en matière d'indemnités de fin de carrière constitue un changement de méthode, appliqué rétrospectivement conformément à IAS 8.

L'incidence de l'application rétrospective est constatée dans les capitaux propres du Groupe au 1^{er} janvier 2020 sans présentation d'états financiers proforma au 31 décembre 2020. Ce changement a un impact sur les engagements pour indemnités de fin de carrière et conduit à l'augmentation des réserves consolidées de 3,4 M€ après effet d'impôt, la diminution des provisions pour retraites et engagements assimilés de 4,6 M€, et l'augmentation des passifs d'impôts différés de 1,3 M€ au 1^{er} janvier 2020.

2.2.2 Consolidation

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 regroupent les états financiers de la société mère, FDJ SA, et des filiales contrôlées et des coentreprises (voir note 17).

Le contrôle est défini par la capacité pratique d'exercer un droit pour diriger les activités clés (ayant une incidence importante sur les rendements), les expositions aux rendements variables (dividendes, variation juste valeur, économies fiscales) et la capacité à agir sur les rendements.

Les filiales, qui sont les entités dans lesquelles le Groupe détient une participation représentant plus de la moitié des droits de vote ou dont il a le contrôle, directement ou indirectement, sont consolidées par intégration globale.

Les coentreprises dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint et sur lesquelles il a des droits sur l'actif net, directs ou indirects, sont mises en équivalence.

L'ensemble des sociétés clôture leurs comptes au 31 décembre.

Les transactions entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé, sont éliminés.

2.2.3 Conversion

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros (sauf mention contraire).

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les créances et dettes libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion sont inscrits en résultat.

Les états financiers des entités étrangères, dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de FDJ, sont convertis en euros sur la base des cours de change constatés, à la date de clôture pour les comptes de la situation financière, et sur la base du taux moyen de la période pour les comptes de produits et de charges.

Les différences de conversion sont portées directement en autres éléments du résultat global au poste « écart de conversion » et seront comptabilisées au compte de résultat de l'exercice à la date où les activités seront cédées.

L'acquisition de Sporting Group au Royaume-Uni, a été réalisée en livres sterling. Une dette externe en livres sterling avait été souscrite dans le but de couvrir la situation nette de Sporting Group contre un risque de change. Conformément à IAS 39.102 et IAS 21.8, les écarts de change sur la dette externe considérés comme la part efficace de la couverture seront comptabilisés en capitaux propres consolidés jusqu'à la date de déconsolidation, et viennent en compensation des écarts de conversion comptabilisés lors de la consolidation des entités dont la monnaie fonctionnelle est la livre sterling. La part inefficace de la couverture est comptabilisée immédiatement en résultat financier.

2.2.4 Recours à des jugements et des estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs et les produits et charges à la date de clôture.

L'évolution de l'environnement économique et financier et la crise sanitaire liée au Covid-19 ont conduit le Groupe à renforcer les procédures de suivi des risques. Cet environnement a été pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les business plans et les taux d'actualisation utilisés pour les tests de perte de valeur ou les calculs de provisions.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base des informations régulièrement mises à jour. Les résultats futurs des opérations concernées peuvent différer de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe portent principalement sur les éléments suivants :

- Le taux d'actualisation et les hypothèses de départ pour les avantages au personnel (note 4.8.3.) ;
- L'appréciation des risques juridiques et leur quantification pour les provisions pour risques et les provisions pour litiges (note 7) ;
- Le taux d'actualisation et les hypothèses de plan d'affaires pour l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition (note 5) ;
- Les durées d'utilité et la valeur recouvrable pour l'évaluation de la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (note 6) ;
- L'appréciation du risque de non-recouvrement des impayés pour l'évaluation de la valeur recouvrable des créances sur le réseau de distribution (note 4.6) ;
- La juste valeur des actifs non cotés sur des marchés actifs pour les actifs financiers (note 8) ;
- Les hypothèses de valorisation retenues pour l'évaluation des actions de performance (Ebitda, bénéfice par action, probabilité d'atteinte des objectifs, taux sans risque, cours de l'action) (note 4.8),
- Les contrats de location (principalement durée maximum retenue de 9 ans pour les contrats de location immobilière, contrats d'un montant individuel supérieur à 5 K€)

Outre l'utilisation d'estimations, le Groupe fait usage de jugements pour définir le traitement comptable le plus adapté pour certaines activités et transactions, notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées :

- l'identification ou non de contrats de location dans certains accords (note 6.2 IFRS 16),
- les regroupements de secteurs opérationnels pour la présentation des secteurs (note 4.3).

3. Variations de périmètre

3.1 Variations de périmètre de l'exercice 2021

Suite à la sortie de Berjaya Ltd du capital de Beijing Zonghcai Printing (BZP) le 21 mai 2021, BZP a racheté ses parts et réduit son capital dans la foulée. La participation de FDJ a ainsi été portée de 37% à 46,25%, sans incidence sur la valorisation des titres BZP et la méthode de consolidation (mise en équivalence).

La Française de Motivation est déconsolidée au 31 décembre 2021, suite à la cessation de son activité à la même date. Cette opération n'a pas d'incidence dans les comptes du Groupe.

3.2 Variations de périmètre de l'exercice 2020

Dans le cadre de la cessation d'activité de certaines entités du groupe Sporting, les sociétés suivantes ont été mises en liquidation au cours du 2nd semestre : Romney, Betstat, Touchbet et RPA Software (Malte), et Spynsol, Spynsolln, et BGPH (Royaume-Uni). La société RPA AB en Suède a été cédée à une société extérieure au groupe en vue de sa mise en liquidation.

L'ensemble de ces opérations fait suite aux décisions de réorientation stratégique prise en 2019 et de cessation d'activité de trading en propre proposée par Sporting Group, constitué en 2020 des sociétés Sporting Index Ltd, Spin Services Ltd et Spin Services Canada Inc. détenues par Sporting Index Holdings Ltd,

Suite à l'entrée de Svenska Spel (Suède) dans le capital de LEIA au 1^{er} octobre 2020, le pourcentage d'intérêt du Groupe dans cette société a été ramené de 25% en 2019 à 20%. Cette opération n'a pas d'incidence significative dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2020.

FDJ Services, société française chargée de la fourniture de services de paiement et services connexes⁴ au sens du Code Monétaire et Financier, détenue à 100% par FDJ, a été créée le 16 décembre 2020 et est intégrée globalement, sans incidence significative dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2020

DVRT 13, société française de services de divertissements, détenue à 100% par FDJ, a été créée le 28 décembre 2020 et est intégrée globalement, sans incidence significative dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2020.

4. Données opérationnelles

4.1 Produit Net des Jeux (PNJ) et chiffre d'affaires

Les mises sont réparties entre les joueurs, les prélèvements publics et FDJ.

Part revenant aux gagnants (voir note 4.7.3 pour la dette correspondante)

La part revenant aux gagnants est plafonnée par le cadre réglementaire en vigueur (article 8 du décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019).

Part revenant aux gagnants (en % des mises)	
Jeux de tirage	entre 50% et 72% selon les gammes de jeux
Ensemble des jeux instantanés	entre 60% et 75% des mises selon les gammes de jeux, avec une moyenne annuelle maximum de 70,5% pour certains jeux
Paris sports en point de vente	en moyenne annuelle au maximum de 76,5%
Paris sportifs en ligne	en moyenne annuelle au maximum de 85%

Produit Brut des Jeux (PBJ)

Le PBJ correspond à la différence entre les mises et la part revenant aux gagnants.

⁴ Dans la limite de l'agrément, en cours, délivré par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et Résolution (APCR), en charge de la supervision des secteurs bancaires et d'assurance, qui veille à la préservation de la stabilité du système financier et à la protection des clients et assure également une mission de lutte contre le blanchiment des capitaux

Prélèvements publics (voir note 4.7.2 pour la dette correspondante)

L'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux applicables aux activités de jeux de loterie et de paris sportifs, définie par la loi Pacte, est constituée du PBJ, sauf pour les territoires sur lesquels un régime fiscal spécifique est applicable (collectivités d'Outre-Mer et Principauté de Monaco).

Les taux de prélèvements publics, hors impôt sur les sociétés, applicables sur les jeux sont les suivants

(en % du PBJ)	Loto/Euromillions	Autres jeux de loterie
ANS	5,1%	5,1%
CSG	6,2%	6,2%
CRDS	2,2%	2,2%
Budget Général de l'Etat	54,5%	42,0%
Total	68,0%	55,5%

(en % du PBJ)	Paris sportifs en PDV	Paris sportifs en ligne
Prélèvement fiscal sur les paris sportifs	27,9%	33,7%
ANS	6,6%	10,6%
Prélèvement social sur les paris sportifs	6,6%	10,6%
Total	41,1%	54,9%

Budget Général de l'Etat

Les prélèvements publics destinés au Budget Général de l'Etat sont régis par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte)**.

Prélèvements sociaux (CRDS et CSG) sur les jeux de loterie

Les prélèvements sociaux regroupent la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) et la CSG (Contribution Sociale Généralisée).

CRDS : prélèvement défini par l'article 18 de l'ordonnance n° 96-50 du 24 janvier 1996 modifié par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

CSG : prélèvement défini par les articles L. 136-7-1 et L. 136-8 du code de la sécurité sociale modifiés par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

Prélèvements fiscaux et sociaux spécifiques aux paris sportifs

Prélèvement fiscal : prélèvement défini par les articles 302 bis ZH, ZK et ZL du CGI modifiés par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

Prélèvement social : prélèvement défini par l'article L137-21 du Code de la sécurité sociale modifié par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises**.

Agence Nationale du Sport (ANS) : prélèvement défini par les articles 1609 novovicies et 1609 tricies du code général des impôts modifiés par l'article 138 de la **loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises** et 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, avec des plafonds respectifs de 72 M€ et 35 M€ (pour l'ensemble du marché des paris sportifs) au-delà desquels les versements sont affectés au Budget Général de l'Etat.

TVA

La TVA, régie par le chapitre 1^{er} du Titre II du Livre 1^{er} du code général des impôts, est assise sur le Produit Net des Jeux. Le taux applicable est de 20%.

Produit Net des Jeux (PNJ)

FDJ exerce une activité de prestations de services, consistant à développer et exploiter, dans un cadre très réglementé, des jeux de loterie et de paris sportifs. Le PNJ correspond à la rémunération de FDJ pour l'organisation et le placement des jeux.

Le PNJ correspond à un solde, déterminé à partir du PBJ, lui-même variable en fonction du TRJ de chaque catégorie de jeu et diminué ensuite des prélèvements publics. Le niveau du PNJ peut donc varier en fonction du TRJ de chaque jeu (effet marge) ainsi qu'en fonction du volume des mises pour chaque catégorie de jeu correspondant (effet volume et effet mix).

Le PNJ est constaté une fois l'ensemble des obligations de FDJ remplies. Ces obligations de prestations sont différentes selon les gammes de jeux :

- pour les **jeux de tirage**, la prestation de FDJ est terminée lorsqu'elle a enregistré la prise de jeu, organisé le tirage qui détermine la formule gagnante, effectué le calcul des gains et promulgué les résultats et rapports.

- pour les **jeux instantanés**, en point de vente, la constatation des mises est effective dans les comptes de FDJ lorsqu'un certain nombre de tickets a été vendu, à savoir lorsque lesdits tickets sont passés dans le terminal de prises de jeu. Ainsi, la vente est constatée avant que le livret (lot de tickets), d'une valeur comprise entre 150 et 300€, ne soit intégralement épuisé. Compte tenu de la vitesse d'écoulement des livrets, la constatation d'une vente à l'unité conduirait à la constatation d'un revenu très proche de celui retenu dans les comptes. La vente en ligne est reconnue dès l'enregistrement de la mise du joueur.

- pour les **paris sportifs**, les principes sont similaires à ceux des jeux de tirage. Les obligations de FDJ sont remplies lorsque, une fois que l'événement sportif a eu lieu, le calcul des gains et la promulgation des résultats et des rapports sont effectués.

Le PNJ est donc net des gains versés ou à reverser aux joueurs et des sommes prélevées pour l'Etat.

Le traitement des opérations de jeux, leur comptabilisation et la détermination du PNJ sont très fortement automatisés. Ils s'appuient sur un système d'information complexe, qui porte la totalité des flux de jeux depuis la validation des prises de jeux dans les points de vente et sur Internet, jusqu'à la comptabilisation du PNJ.

Le PNJ intègre également le revenu généré par l'activité B2C⁵ de Sporting Group (*spread betting ou paris à fourchette*⁶, *fixed odds betting ou paris à cotes fixes*).

⁵B2C désigne les activités commerciales et marketing réalisées pour les consommateurs finaux

⁶ Le spread betting consiste à pronostiquer si un nombre d'actions (ou faits de match) durant une rencontre sera inférieur ou supérieur à une fourchette d'actions (spread) fixée par le coteur.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Jeux de tirage	740,1	643,7
Jeux instantanés	983,6	847,9
Total Loterie	1 723,7	1 491,6
Paris sportifs	464,0	372,0
Autres	14,4	15,1
Total PNJ	2 202,1	1 878,7
Produit des autres activités	53,5	40,9
Chiffre d'affaires	2 255,7	1 919,6

Le PNJ suivi par gamme constitue la rémunération du groupe FDJ sur ses activités des jeux. Il atteint 2 202,1 M€ en 2021 en hausse de 323,5 M€ par rapport au 31 décembre 2020 (+17,2%). Le produit des autres activités qui comprend principalement les prestations de services à l'international, ainsi que l'activité paiement et services, s'élève à 53,5 M€ en 2021 en hausse de 12,6 M€ par rapport à 2020 (+30,8%). Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit ainsi à 2 255,7 M€ en 2021, en augmentation de 336,1 M€ par rapport au 31 décembre 2020. Son évolution de +17,5% suit celle du PNJ.

4.2 Résultat opérationnel

4.2.1 Résultat opérationnel courant

Les *coûts des ventes* s'établissent à 1 233 M€ (+14,3%). Ils sont constitués pour 901 M€ (+16,7%) des commissions versées aux détaillants dont l'évolution est corrélée à celle des mises en points de vente.

Les *coûts marketing et communication* comprennent les coûts de publicité et de conception des offres, ainsi que les coûts de développements et d'exploitation informatiques des jeux et services. Ils s'établissent à 415 M€ (+25,8%), portés par l'augmentation des coûts de développement de l'offre de jeux dans un contexte de très forte croissance du digital, ainsi que par les campagnes de communication sur les jeux, les paris sportifs et l'image du Groupe.

Les *coûts administratifs et généraux* regroupent principalement les frais de personnel et de fonctionnement des fonctions centrales, ainsi que les coûts des bâtiments et les coûts d'infrastructures informatique. Ils s'établissent à 199 M€ (+15,5%).

Pour rappel, certaines charges opérationnelles, notamment les dépenses publi-promotionnelles et de fonctionnement, avaient été réduites en 2020 dans le cadre du plan d'économies de plus de 80 M€ mis en place dès le début de la crise sanitaire.

Le *résultat opérationnel courant (ROC)* du Groupe s'établit ainsi à 393 M€, en hausse de +21,1%.

L'*EBITDA*, résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements, s'établit à 522 M€, en hausse de +22,3 %.

4.2.2 Eléments du compte de résultat par nature

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
Charges de personnel	293,2	268,1
Dotations nettes aux amortissements	128,6	101,9

Charges de sous-traitance informatique	53,5	40,9
--	------	------

L'évolution des charges de personnel est commentée en note 4.8.2.

La croissance des dotations nettes aux amortissements est liée aux investissements réalisés qui sont présentés en notes 6.1 et 6.2 et à la révision de la durée d'utilisation prévue pour certains frais de développement.

4.2.3 Autres produits et charges opérationnels non courants

Les éléments inhabituels et significatifs figurent dans le résultat opérationnel sur les lignes « autres produits opérationnels non courants » et « autres charges opérationnelles non courantes », conformément à la recommandation de l'ANC 2013-03 du 7 novembre 2013. Ces éléments incluent pour l'essentiel des coûts de restructuration, résultats de cessions des immobilisations, pertes de valeurs sur actifs immobilisés et d'autres coûts non récurrents.

En 2021, les produits et charges opérationnels non courants s'établissent à -1,5 M€ et comprennent principalement :

- des dépréciations d'actif liés à l'UGT Sporting Group (-29 M€ cf. Faits marquants note 1.3 et note 5)
- une reprise de provision non utilisée (+34 M€) suite au rejet du pourvoi en cassation des courtiers mandataires (cf. 1.3 Faits marquants)

En 2020, les produits et charges opérationnels non courants s'établissaient à -32,0 M€. Ils comprenaient principalement des dépréciations d'actifs (25,8 M€) et des coûts de restructuration (4,4 M€) liés à l'arrêt de l'activité trading en propre de Sporting Group.

4.3 Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée conformément à IFRS 8 « secteurs opérationnels ». La ventilation retenue par le Groupe correspond aux secteurs opérationnels tels qu'ils sont régulièrement revus par les mandataires sociaux et les principaux décideurs opérationnels.

Les secteurs opérationnels retenus, issus des reporting internes, sont les suivants :

- Loterie, qui regroupe les activités liées aux jeux instantanés et jeux de tirage ;
- Paris sportifs, qui regroupe les activités de paris sportifs en points de vente et en ligne ;
- ABU (Acceleration Business Unit), qui regroupe les activités en développement (international, paiements et services, et divertissement).

La colonne Holding, qui regroupe les coûts centraux et liés à la marque (campagnes corporate), permet de réconcilier les données avec le compte de résultat du Groupe.

La marge contributive mesure la rentabilité, hors coûts centraux, générée par un secteur, indépendamment du renouvellement des investissements, des conditions de financement et des contraintes fiscales.

L'EBITDA, « Earnings before interest, tax, depreciation and amortization » correspond au Résultat Opérationnel Courant retraité des dotations aux amortissements. Il met en évidence le résultat du Groupe hors renouvellement des investissements, coût du financement et de la fiscalité. Il n'est pas suivi par secteur opérationnel.

Les données ci-dessous sont présentées selon les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe.

31.12.2021							
<i>en millions d'euros</i>	BU Loterie	BU Paris sportifs	ABU	Holding	Total avant amort.	Amort.	Total Groupe
Mises	14 726	4 216	33	0	18 976		18 976
Produit Brut des Jeux (PBJ)	5 037	966	1	0	6 004		6 004
Produit Net des Jeux (PNJ)	1 724	464	14	0	2 202		2 202
Chiffre d'Affaires	1 728	464	63	0	2 256		2 256
Coûts des ventes	-949	-234	-9	0	-1 192	-41	-1 233
Coûts marketing et communication	-159	-109	-56	-35	-360	-55	-415
Marge contributive	621	121	-2	-35	704	-96	608
Coûts administratifs et généraux & Autres produits et charges opérationnels				-182	-182	-33	-215
EBITDA					522		
Amortissement						-129	
Résultat Opérationnel Courant (ROC)							393

31.12.2020							
<i>en millions d'euros</i>	BU Loterie	BU Paris sportifs	ABU	Holding	Total avant amort.	Amort.	Total Groupe
Mises	12 733	3 186	40	0	15 959		15 959
Produit Brut des Jeux (PBJ)	4 337	769	2	0	5 107		5 107
Produit Net des Jeux (PNJ)	1 492	372	15	0	1 879		1 879
Chiffre d'Affaires	1 495	372	52	1	1 920		1 920
Coûts des ventes	-847	-183	-9	0	-1 039	-40	-1 079
Coûts marketing et communication	-145	-86	-46	-24	-301	-28	-330
Marge contributive	502	103	-3	-23	579	-68	511
Coûts administratifs et généraux & Autres produits et charges opérationnels				-152	-152	-34	-186
EBITDA					427		
Amortissement						-102	
Résultat Opérationnel Courant (ROC)							325

La proportion de chiffre d'affaires du Groupe réalisée en 2021 et 2020 hors du pays de résidence (France) est marginale et stable (2% en 2021 et 2% en 2020).

Le Groupe n'a pas, compte tenu de son activité, de clients-clé.

L'EBITDA, indicateur alternatif de performance du Groupe, correspond au résultat opérationnel courant retraité des dotations aux amortissements.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Résultat opérationnel courant	393	325
Dotations nettes aux amortissements	-129	-102
EBITDA	522	427

L'augmentation de 27 M€ des *dotations nettes aux amortissements*, qui s'établissent à 129 M€, est principalement induite par le raccourcissement des durées d'amortissement de certains coûts de développement activés dans un contexte d'innovation technologique permanente et par le démarrage en janvier 2021 de l'amortissement du contrat de partenariat sur les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

4.4 Couverture des risques opérationnels

4.4.1 Couverture du risque de contrepartie sur les jeux

Le risque de contrepartie sur les jeux correspond :

- pour les jeux de loterie, à l'écart entre la part théorique des mises dévolue aux gagnants et le montant total des lots effectivement distribués,
- et pour les paris sportifs, aux gains remportés de manière répétée, sur des longues périodes, sur des compétitions gagnées par les sportifs favoris.

Le risque de contrepartie des jeux de loterie est couvert par une police d'assurance. Elle est souscrite par FDJ dans le cadre d'un contrat annuel auprès de plusieurs compagnies d'assurance pour la couverture des risques cumulés de contrepartie des jeux de loterie reposant sur une mécanique de contrepartie. En 2021, la police souscrite couvre l'impact net cumulé sur le PNJ des pertes éventuelles de contrepartie sur l'exercice au-delà d'un montant de 6 M€ (franchise), pour une capacité maximum de 130 M€, et dans la limite des gains payables au titre d'un tirage unitaire fixé à 100 M€ conformément à l'article 8 du décret 2019-1061 du 17 octobre 2019 relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de La Française des Jeux et du Pari Mutuel Urbain. La prime d'assurance est présentée dans les coûts administratifs et généraux et, le cas échéant, les paiements liés aux sinistres figurent en autres produits opérationnels. Il n'y a pas eu d'indemnisation sur 2021, ni sur 2020, au titre de cette police d'assurance. En complément de cette assurance, les risques de contreparties rares et extrêmes peuvent également être couverts par la réserve statutaire (voir note 12.3).

4.4.2 Couverture des risques sur créances

Les créances du Groupe, principalement relatives à son réseau de détaillants, correspondent aux mises collectées par eux et qui font l'objet d'un prélèvement hebdomadaire par FDJ. L'agrément FDJ nécessaire pour commercialiser ses jeux est donné aux détaillants après obtention d'une caution demandée de manière systématique.

Le risque sur les créances détaillants est analysé notamment par un comité de suivi réunissant régulièrement des responsables des directions commerciale, financière, juridique, sécurité et jeu responsable, en charge de statuer sur des cas particuliers et significatifs d'impayés, et de décider du passage en contentieux de certaines créances. Les règles de dépréciation des créances sont fonction de leur montant et de leur antériorité, et en phase avec le modèle des pertes de crédit attendues, compte tenu des délais de règlement extrêmement courts et des dispositifs de gestion du risque de crédit mis en place. Le Groupe considère que le risque de défaillance des détaillants susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière et son résultat est limité.

Les autres créances font l'objet de dépréciation au cas par cas.

Les échéanciers des créances non encore réglées et non dépréciées, excluant les créances sur les entités mises en équivalence et les charges constatées d'avance (voir 4.6.2), sont les suivants :

En millions d'euros	31.12.2021								
	Valeur brute		Provisions sur Echu	Valeur nette	Net échu	Echéancier Echu Net			
	Non échu	Echu				0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an
Créances clients et réseau de distribution	338,7	36,6	-16,7	358,5	19,8	15,6	2,1	1,7	0,4
Autres créances courantes	236,1	3,7	0,0	239,8	3,7	2,7	0,0	0,2	0,8
Créances courantes	574,8	40,3	-16,8	598,3	23,5	18,3	2,1	1,9	1,2

En millions d'euros	31.12.2020								
	Valeur brute		Provisions sur Echu	Valeur nette	Net échu	Echéancier Echu Net			
	Non échu	Echu				0 - 3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	> 1 an
Créances clients et réseau de distribution	245,7	27,9	-18,3	255,4	9,6	7,7	0,9	0,7	0,3
Autres créances courantes	190,9	2,3	0,0	193,2	2,3	1,4	0,3	0,5	0,1
Créances courantes	436,7	30,3	-18,4	448,6	11,9	9,2	1,1	1,2	0,4

4.4.3 Gestion du risque de change

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change résultant de factures de fournisseurs étrangers libellées en devises étrangères. Ce risque est mesuré globalement pour chacune des devises concernées. La politique générale du Groupe est de couvrir ce risque par exercice.

Les devises sur lesquelles le Groupe a encouru une exposition significative sont le dollar américain (en 2021 et 2020), pour un montant maximum équivalent de 29,1 MUS\$ (32,4 MUS\$ en 2020) et la livre britannique (en 2021 et 2020), pour un montant maximum équivalent de 9,1 M£ (6,4 M£ en 2020).

La juste valeur des instruments dérivés de couverture de l'exposition en dollar US est de 0,5 M€ fin décembre 2021 (-1,6 M€ fin 2020) et porte principalement sur la couverture des achats en devises des supports de jeux. La juste valeur des instruments dérivés de couverture de l'exposition en livres est de -0,7 M€ fin décembre 2021 (-0,1 M€ fin 2020) et porte sur la couverture d'achats et de créances en livres.

En 2021, en cas de variation de + 0,10 USD pour 1 EUR de la parité EUR/USD sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait diminué de 2,6 M€. En cas de variation de - 0,10 USD, elle aurait progressé de 3,4 M€. En cas de variation de + 0,10 £ pour 1 EUR de la parité EUR/£ sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait augmenté de 1,1 M€. En cas de variation de - 0,10 £, elle aurait diminué de 1,5 M€.

En 2020, en cas de variation de + 0,10 USD pour 1 EUR de la parité EUR/USD sur les instruments dérivés détenus à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait diminué de 2,2 M€. En cas de variation de - 0,10 USD, elle aurait progressé de 2,7 M€. En cas de variation de + 0,10 £ pour 1 EUR de la parité EUR/£ sur les instruments dérivés détenus

à des fins de couverture économique et qualifiés comme tels, la valorisation des instruments aurait augmenté de 0,5 M€. En cas de variation de - 0,10 £, elle aurait diminué de 0,7 M€.

L'acquisition de Sporting Group au Royaume-Uni, a été réalisée en livres sterling. Une dette externe en livres sterling avait été souscrite dans le but de couvrir la situation nette de Sporting Group contre un risque de change.

4.5 Fonds joueurs

Les fonds de réserve incluent les lots et gains de premier rang de répartition et mis en jeu dans le cadre des paris sportifs en la forme mutuelle et de tirage traditionnel, ainsi que les lots et gains de premier rang des jeux additionnels.

Les fonds destinés à l'animation des jeux, prévus dans les règlements de chaque jeu concernés (par exemple fonds de report, fonds de supercagnotte), contiennent les sommes reportées sur des tirages ultérieurs en l'absence de gagnant, pour certains jeux et certains rangs de gains.

Les fonds joueurs comprennent les fonds destinés à l'animation des jeux et s'établissent à 257 M€ au 31 décembre 2021 (192 M€ au 31 décembre 2020).

4.6 Créances courantes

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances courantes sont enregistrées à leur juste valeur compte tenu des échéances de paiement.

Les créances sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti, qui correspond en pratique à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une analyse au regard du risque de crédit et de la probabilité de perte.

4.6.1 Créances clients et réseau de distribution

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Créances clients (valeur brute)	38,1	24,7
Créances envers le réseau de distribution (valeur brute)	337,1	249,0
Dépréciation	-16,7	-18,3
Total créances clients et réseau de distribution	358,5	255,4

Les créances clients sont liées à l'activité du Groupe avec des loteries étrangères pour la réalisation de prestations informatiques.

Le réseau de distribution est prélevé sur un rythme hebdomadaire du montant des mises qu'il collecte auprès des joueurs, montant net des lots payés à ceux-ci et de ses commissions. Les mises sont inscrites à l'actif, tandis que les lots et commissions figurent au passif.

Les créances sur le réseau de distribution correspondent aux mises encaissées par le réseau sur la fin de l'année, et non encore prélevées par FDJ. Leur niveau en fin d'exercice est notamment déterminé par le jour de la semaine qui correspond au 31 décembre. Leur croissance en 2021 est liée à un effet calendrier et à une augmentation du niveau des mises sur les derniers jours de l'exercice.

4.6.2 Autres actifs courants

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Charges constatées d'avance	21,6	21,6
Autres créances courantes	239,8	193,2
Total autres actifs courants	261,3	214,8

Les autres créances courantes incluent un acompte de 202 M€ au 31 décembre 2021 (165,4 M€ au 31 décembre 2020) sur les passifs de prélèvements publics.

4.7 Dettes courantes

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes courantes sont enregistrées à leur juste valeur, qui correspond à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement.

Les dettes courantes sont ultérieurement comptabilisées au coût amorti.

4.7.1 Dettes fournisseurs et réseau de distribution

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Fournisseurs	173,0	105,5
Dettes envers le réseau de distribution	212,6	143,5
Total dettes fournisseurs et réseau de distribution	385,7	249,0

Les dettes envers le réseau de distribution correspondent aux lots payés aux joueurs par les détaillants et aux commissions du réseau sur la fin de l'année, et font l'objet d'un paiement hebdomadaire. Leur niveau en fin d'exercice est notamment déterminé par le jour de la semaine qui correspond au 31 décembre. Cet effet calendrier, ainsi qu'une croissance du niveau des mises sur les derniers jours de l'exercice, expliquent principalement leur évolution en 2021.

4.7.2 Passifs de prélèvements publics

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Passif - Budget général de l'Etat	243,2	224,8
Passif - Prélèvements paris sportifs	63,0	75,2
Passif - Autres collectivités	45,2	41,5
Sous-total	351,5	341,4
Lots non réclamés	150,2	70,6
Passifs de prélèvements publics	501,7	412,0

Les prélèvements publics font l'objet d'un règlement sur un rythme mensuel, à l'exception des lots non réclamés qui sont réglés sur le 1^{er} semestre de l'exercice suivant. L'allongement des délais de forclusion sur 2020 explique la variation de 80 M€ des lots non réclamés sur l'exercice.

4.7.3 Gains à payer – Disponibilités joueurs

Les gains à payer – disponibilités joueurs s'établissent à 370 M€ (289 M€ au 31 décembre 2020). Ils comprennent principalement :

- les gains à payer qui sont des gains non forclos restant à payer aux joueurs (229 M€ au 31 décembre 2021 et 241 M€ au 31 décembre 2020);
- les sommes disponibles sur les porte-monnaies des joueurs sur leurs comptes fdj.fr ou parionssportenligne.fr (51 M€ au 31 décembre 2021 et 40 M€ au 31 décembre 2020)
- les gains des joueurs en ligne, en instance de paiement (81 M€ au 31 décembre 2021 et 1 M€ au 31 décembre 2020), dont l'évolution s'explique par des gros lots remportés en fin d'année, et non encaissés.

4.7.4 Autres passifs courants

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Produits constatés d'avance	38,0	46,7
Autres dettes	165,2	147,8
Autres passifs d'exploitation courants	203,2	194,4

Les produits constatés d'avance sur les jeux, 38 M€ au 31 décembre 2021 et 47 M€ au 31 décembre 2020, correspondent à des mises jouées en année n se rapportant à des tirages ou événements se déroulant en année n+1. Ils sont transformés en mises dans un délai maximum de cinq semaines. En 2020, ils incluaient des prises de jeu Euromillions pour un tirage le 1^{er} janvier 2021.

Les autres dettes comprennent essentiellement les dettes fiscales et sociales (145 M€ au 31 décembre 2021, et 133 M€ au 31 décembre 2020).

4.8 Charges et avantages du personnel

4.8.1 Effectifs du Groupe

Les Effectifs Moyens Pondérés (EMP) incluant toutes les natures de contrat, dont l'intérim, sur les exercices 2021 et 2020 du Groupe sont les suivants :

	31.12.2021	31.12.2020
Total effectifs moyens pondérés	2 697	2 614

Les effectifs de fin de période sont les suivants :

	31.12.2021	31.12.2020
Total effectifs fin de période	2 732	2 611

4.8.2 Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent, outre les rémunérations et charges sociales correspondantes, le coût des services rendus liés aux indemnités de fin de carrière ainsi que l'intérim, la formation et d'autres charges rattachées au personnel.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Rémunération	154,7	143,3
Charges sociales	75,5	71,8
Participation et intéressement	34,6	31,8
Avantages à long terme	2,8	-1,8
Autres	25,5	23,1
Total charges de personnel	293,2	268,1

L'augmentation des charges de personnel s'explique principalement par la croissance des Effectifs Moyens Pondérés.

4.8.3 Passifs liés au personnel

Les avantages du personnel incluent des avantages court terme et long terme. Les avantages court terme sont constitués des congés payés, congés maladies, primes et autres avantages, comptabilisés en charges de l'exercice et en dettes courantes.

Les avantages long terme couvrent les indemnités de fin de carrière (régime à prestations définies), qui sont des avantages postérieurs à l'emploi, déterminées en fonction des salaires de fin de carrière et du nombre d'années d'ancienneté. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont comptabilisées dans les charges sociales de l'exercice. Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière, qui relèvent d'un régime à prestations définies, sont couverts par un passif.

Les autres avantages long terme sont relatifs aux médailles du travail, constituées de jours de congés et soumises à charges sociales. La charge annuelle correspond à la variation nette de l'engagement.

Les avantages post-emploi correspondent à la couverture des frais de santé. Les salariés de FDJ bénéficient du maintien de leur couverture de frais de santé lors de leur départ en retraite (ou en cas d'invalidité/licenciement), conformément aux exigences de la loi Evin du 31 décembre 1989 et de l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008. Le régime des anciens salariés et des actifs est déficitaire et génère un passif.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation des régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière selon la méthode dite des unités de crédit projetées. La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie, des droits définis dans les conventions collectives, ainsi que des hypothèses économiques telles que le taux d'inflation et le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé est défini à partir de l'indice iBoxx € Corporate AA 10+.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés ;
- la variation de l'actualisation des droits existants en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année ;
- l'incidence des éventuelles modifications de régimes sur l'année ou de nouveaux régimes.

En application de l'amendement à IAS 19, les écarts actuariels sont constatés directement dans les autres éléments du résultat global et l'incidence des éventuelles modifications de régimes ou des nouveaux régimes est incluse dans la charge comptabilisée en résultat.

Au compte de résultat, les coûts relatifs aux régimes à prestations définies sont reflétés comme suit :

- le coût des services rendus, qui constate l'augmentation des obligations liée à l'acquisition d'une année d'ancienneté supplémentaire, est comptabilisé dans le « résultat opérationnel » ;
- la charge financière nette de la période est comptabilisée en « charges financières ». Elle est déterminée en appliquant le taux d'actualisation au montant reconnu dans l'état de la situation

financière en début de période, en tenant compte de toute variation au cours de la période résultant des contributions versées et versements de prestations.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020*
Indemnités de fin de carrière	32,1	33,2
Médailles du travail	8,7	8,3
Frais de santé	6,8	7,1
Prov pour retraites et engagements assimilés	47,7	48,6

(*) après changement de méthode cf.2.2.1

Les paramètres utilisés pour la détermination de la provision au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivants :

	31.12.2021	31.12.2020
Taux d'actualisation	0,80%	0,35%
Taux de progression des salaires *	3,00%	3,00%
<i>dont taux d'inflation</i>	<i>2,00%</i>	<i>2,00%</i>
Taux de turn-over *	cadres 0,95%	0,95%
	non cadres 0,57%	0,57%
Table de mortalité	INSEE TH- TF 2000- 2002	INSEE TH- TF 2000- 2002

* Modulé selon l'âge

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Dette actuarielle* en début de période	48,6	56,9
Effet du changement de méthode IFRIC	-	-4,6
Coût des services rendus**	2,8	-1,8
Intérêt sur la dette actuarielle	0,2	0,4
Ecarts actuariels	-3,4	-2,4
Prestations versées	-0,5	0,0
Dette actuarielle en fin de période	47,7	48,6

* Dette actuarielle relative aux indemnités de fin de carrière, à la médaille du travail et aux frais de santé

** Le coût des services rendus en 2021 comprend une reprise de 1,0 M€, contrepartie de coûts de départ (5,5 M€ en 2020)

L'application de la décision de l'IFRS IC relative aux modalités de calcul des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière s'est traduite par un changement de méthode (voir 2.2.1 – Changement de méthode). Les provisions pour indemnités de fin de carrière ont été minorées de 4,6 M€ (avant effet d'impôt) par contrepartie des réserves consolidées. L'impact du changement de méthode est non significatif sur le coût des services rendus.

Par application d'IAS 19 révisée, les modifications des hypothèses actuarielles et des effets d'expérience génèrent des écarts actuariels qui sont intégralement constatés en autres éléments du résultat global lors de leur survenance.

Les résultats des tests de sensibilité réalisés sur les deux exercices montrent que la variation à la hausse ou à la baisse de 25 points de base du taux d'actualisation aurait une incidence respective de -2,5% ou de +2,5% sur la provision actuelle au titre des indemnités de fin de carrière.

La durée moyenne est de 13 années au 31 décembre 2021 (12 années au 31 décembre 2020).

4.8.4 Paiement fondé en actions

L'attribution d'actions de performance est comptabilisée conformément à la norme IFRS 2, Paiement fondé sur actions. Pendant la durée du plan, est comptabilisé en charges de personnel un montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires, calculé à la date d'attribution. La contrepartie de cette charge est directement inscrite en capitaux propres. La juste valeur de la charge est calculée en utilisant les modèles de type Black & Scholes : sont prises en compte les caractéristiques du plan (prix et période d'exercice) et les données de marché à la date d'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus). La charge est étalée sur la période d'acquisition des droits et peut être corrigée en fonction des départs ou des radiations de l'effectif ou encore de la probabilité estimée d'atteinte des critères de performance. L'évolution ultérieure du cours de l'action n'entraîne aucune modification de la charge.

Des actions de performance ont été accordées, le 30 juin 2021, aux mandataires sociaux et à certains salariés du Groupe. Conformément aux principes énoncés ci-dessus, les droits à attribution d'actions de performance ont été évalués à leur juste valeur à la date d'attribution, le 30 juin 2021. Les droits accordés sont estimés à 115 520 actions au 31 décembre 2021 et ne seront définitivement acquis qu'à l'issue d'une période de trois ans sous la condition de présence.

L'attribution des actions est par ailleurs soumise à des conditions de performance (EBITDA, bénéfice par action, rendement total pour les actionnaires -Total Shareholder Return- de FDJ, taux de mises identifiées et notation Moody's ESG). Si les objectifs ne sont pas atteints, le nombre d'actions livrées et la charge seront réduits. En cas de surperformance, le nombre d'actions livrées sera majoré dans une limite de 145% des droits accordés.

La juste valeur unitaire des actions gratuites calculée à la date d'attribution du 30 juin 2021 est de 44,20€. Elle a été déterminée selon les hypothèses suivantes :

Cours de l'action	49,58 €
Dividendes attendus sur la période d'acquisition	5,3%
Volatilité de l'action FDJ	23,0%
Poids des conditions de performance non-marché (base 100%)	85,0%
Poids des conditions de performance liées au <i>Total Shareholder Return</i> (base 100%)	15,0%
Méthode de valorisation	Monté Carlo

La charge est estimée à 6,5 M€ (charges patronales comprises) sur la durée du plan, dont 1,1 M€ sur 2021. Sur l'exercice, 40 000 actions ont été acquises pour un montant de 1,7 M€, afin de les distribuer aux bénéficiaires à l'échéance du plan.

4.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du prix de revient établi selon la méthode du « premier entré, premier sorti » (FIFO) et de la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé net des coûts liés à la vente). Ils font l'objet d'une dépréciation en fonction de leur obsolescence technique ou commerciale.

Les stocks correspondent essentiellement aux supports de jeux, c'est-à-dire aux tickets de jeux instantanés (13 M€ au 31 décembre 2021 et 15 M€ au 31 décembre 2020).

5. Ecart d'acquisition (goodwill)

Le goodwill correspond à la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs identifiables acquis et passifs repris. Il est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou un groupe d'UGT, susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, représentant le niveau opérationnel le plus bas auquel le groupe opère le suivi du taux de retour sur investissement de ce goodwill. Une UGT est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées de

trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Conformément à la norme IAS 36, il n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an à la clôture de l'exercice, ou plus fréquemment lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié. L'objectif de ce test est de s'assurer que sa valeur nette comptable n'est pas supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la direction de l'entreprise. Lorsque la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de sortie est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée. Celle-ci est affectée en priorité sur les goodwill. Le complément éventuel est ensuite affecté aux immobilisations corporelles et incorporelles.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	Acquisitions Dotations	Effet de change	31.12.2021
Ecart d'acquisition (brut)	67,0	-	4,2	71,1
Pertes de valeur s/ écart d'acquisition	-40,0	-28,8	-2,3	-71,1
Ecart d'acquisition (net)	26,9	-28,8	1,9	-

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Effet de change	31.12.2020
Ecart d'acquisition (brut)	70,4	-	-3,4	67,0
Pertes de valeur s/ écart d'acquisition	-14,0	-26,8	0,7	-40,0
Ecart d'acquisition (net)	56,4	-26,8	-2,7	26,9

Rappels

Le Groupe FDJ a acquis Sporting Group en mai 2019. Cette opération s'est traduite par la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 57,2 M£.

Une première dépréciation de 10 M£ a été constatée fin 2019 à l'issue du test de valeur mis en œuvre sur la base du nouveau plan stratégique du groupe.

Une dépréciation complémentaire de 23,5 M£ a été comptabilisée en 2020 dans le contexte de crise sanitaire qui a eu une incidence importante sur l'activité de Sporting, avec l'annulation ou le report de la plupart des manifestations sportives.

Mise à jour au 31 décembre 2021

Après un premier semestre 2021 en ligne avec les prévisions, la performance de l'UGT Sporting Group s'est dégradée au cours du second semestre. La performance du marché des paris sportifs au UK a été impactée par des résultats sportifs inattendus et par des règles plus strictes concernant l'origine des fonds des joueurs imposées par le régulateur (Gambling Commission), dans un contexte sanitaire qui demeure difficile.

Dans ce contexte, la nouvelle Direction mise en place courant 2021 a procédé à une mise à jour stratégique se traduisant notamment par une réorganisation de la société, des arbitrages sur certains projets et des investissements accrus. Sans remettre en cause la vision à long terme, ces décisions reflétées dans le nouveau business plan approuvé par le Comité de Pilotage de l'Activité (CPA) dégradent les flux de trésorerie générés au cours des prochaines années.

Au 31 décembre 2021, le test de valeur mis en œuvre sur ces bases, qui fait ressortir une valeur d'entreprise évaluée à 37 M£, s'est traduit par la dépréciation de l'intégralité de l'écart d'acquisition résiduel, soit 24,2 M£ (28,8 M€).

Ce test de valeur, qui repose sur le business plan mentionné ci-dessus, intègre notamment les hypothèses suivantes :

- intégration dans l'activité B2B de l'offre de services managés issue de FGS UK avec ses clients historiques, et revue à la hausse des perspectives de développement du B2B (potentiel du marché nord-américain, nouveaux partenariats etc.) ;
- revue à la baisse des perspectives sur l'activité B2C en lien avec les conditions de marché et la revue de certains projets opérationnels ;
- augmentation des investissements sur l'activité B2B sur toute la durée du plan en lien avec le développement de l'offre de services managés ;
- mise à jour des taux d'imposition au Royaume Uni (passage du taux de Corporation tax de 19% à 25% applicable à partir de 2023 et augmentation des contributions de sécurités sociales de +1.25% dès 2022) ;

Le nouveau business plan intègre l'hypothèse d'un développement progressif de l'activité, le Groupe considérant que les perspectives long terme et le rationnel stratégique ne sont pas remis en question.

La valeur terminale représente l'intégralité de la valeur d'entreprise.

Le taux d'actualisation retenu s'élève à 14,8 % après prise en compte de la norme IFRS 16 (vs 14,3 % à fin 2020), et le taux de croissance à long terme moyen pondéré à 1,75 %, (vs 2,0 % à fin 2020).

Un test de sensibilité de la valeur d'entreprise a été réalisé :

- une variation d'un point de taux d'actualisation représente autour de 5 M£ de celle-ci ;
- une variation d'un quart de point de taux de croissance représente 0,8 M£ ;
- une baisse de 3 points du taux de marge en année terminale en réduit la valeur de 9 M£.

Dans ce contexte d'incertitudes fortes, ces hypothèses représentent la meilleure estimation du Groupe sur la base des informations internes et externes disponibles à date dans ces conditions.

6. Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 Droits exclusifs d'exploitation et Autres immobilisations incorporelles

Droits exclusifs d'exploitation

Cet actif correspond à la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation portant sur les activités de loterie commercialisées en réseau physique de distribution et en ligne, ainsi que sur les jeux de paris sportifs commercialisés en réseau physique de distribution pour une durée de 25 ans. Cet actif, d'un montant de 380 M€, est amorti sur cette durée à compter du 23 mai 2019, date de promulgation de la loi Pacte n° 2019-486.

Frais de recherche et développement et immobilisations incorporelles en cours

Les dépenses de recherche engagées par le Groupe pour son propre compte sont comptabilisées en charges au rythme où elles sont encourues.

Les coûts de développement sont inscrits à l'actif dès qu'ils se rapportent à des projets ayant de sérieuses chances de réussite technique et de viabilité économique. Ils comprennent la valorisation des jours-hommes internes et de la sous-traitance. Ils correspondent aux projets développés en interne liés principalement à la numérisation et à l'enrichissement de l'offre, tant digitale qu'en point de vente.

Logiciels

Le coût d'entrée des logiciels correspond à leur coût d'acquisition, incluant prix d'achat et frais accessoires.

Immobilisations incorporelles en cours et Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles en cours concernent les coûts de développement (voir supra) non encore mis en service. A l'exception des écarts d'acquisition, les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Amortissements

Les actifs sont amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel, sauf si cette durée est indéfinie. Les coûts de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilisation probable de l'immobilisation incorporelle à partir de sa mise en service. Les frais de développement sont amortis linéairement sur une période comprise entre 1 et 15 ans, et en majorité sur 5 ans en 2020. En raison de la durée d'utilité plus courte de certains actifs pour lesquels l'environnement technologique, la constante innovation recherchée dans les pratiques et la dynamique concurrentielle accélèrent l'obsolescence, la durée d'amortissement des coûts de développements activés a été réduite de 5 ans à 3 ans à compter de 2021. Il s'agit des actifs concernant les jeux de loterie exclusivement sur le canal digital et les paris sportifs en concurrence. Les logiciels sont amortis sur une durée de 5 ans.

Ces durées sont réexaminées à la clôture de chaque exercice. Tout changement de la durée d'utilité attendue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif est pris en compte de manière prospective.

Pertes de valeur des immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 36, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles, celles-ci font l'objet d'un test de perte de valeur.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont l'atteinte des objectifs du plan d'affaires à 5 ans, l'évolution de la réglementation, l'évolution du marché et les performances des jeux et équipements, l'évolution de l'environnement technologique qui peut rendre prématurément obsolètes certains équipements et l'évolution de l'offre.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif représente la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité, fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés générés par l'actif, et la valeur de marché, déterminée par référence à des transactions similaires récentes ou à des évaluations réalisées par des experts indépendants dans une perspective de cession, diminuée des coûts de cession.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021			31.12.2020		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Droits exclusifs d'exploitation	380,0	-39,7	340,3	380,0	-24,5	355,5
Coûts de développement	220,1	-144,4	75,7	191,4	-104,5	86,9
Logiciels SI	78,4	-69,4	9,0	138,8	-128,4	10,5
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	111,8	-14,4	97,3	71,7	-3,3	68,3
Total immobilisations incorporelles	790,3	-267,9	522,3	781,9	-260,7	521,2

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2020	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclasse- ments*	Autres mouvements **	31.12.2021
Droits exclusifs d'exploitation	380,0	-	-	-	-	380,0
Coûts de développement	191,4	15,3	-6,4	18,3	1,6	220,1
Logiciels SI	138,8	1,6	-62,6	0,2	0,3	78,4
Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	12,8	-	-	-12,8	-	-
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	58,9	56,6	-0,2	-5,7	2,2	111,8
Valeurs brutes	781,9	73,5	-69,2	-	4,1	790,3
Amort. / Dep. des droits d'exploitation exclusifs	-24,5	-15,2	-	-	-	-39,7
Amort. / Dép. frais de développement	-104,5	-45,7	6,4	-	-0,6	-144,4
Amort. / Dép. des logiciels	-128,4	-3,3	62,6	-	-0,3	-69,4
Amort./Dép autres immobilisations incorporelles	-3,3	-10,8	-	-	-0,2	-14,4
Amortissements et provisions	-260,7	-75,1	69,0	-	-1,2	-267,9
Immobilisations incorporelles nettes	521,2		-0,2	-	3,0	522,3

* Dont reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service.

** Effet de change

Les principaux investissements de la période concernent la société mère et sont liés aux développements des systèmes d'information de production et de back-office, ainsi qu'aux terminaux de prises de jeu.

Un actif incorporel reflétant un contrat de partenariat et de licence pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 est reconnu et amorti linéairement sur 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

L'effet du changement des modalités d'estimation des coûts de développement a été comptabilisé selon la méthode prospective pour 12,2 M€.

Aucune perte de valeur significative n'a été comptabilisée au titre des immobilisations incorporelles au cours des exercices 2021 et 2020.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclasse- ments*	Variation de périmètre	Autres mouvements (**)	31.12.2020
Droits exclusifs d'exploitation	380,0	-	-	-	-	-	380,0
Coûts de développement	155,4	16,3	-1,5	29,0	-6,9	-0,9	191,4
Logiciels SI	137,0	0,5	-	1,6	-	-0,2	138,8
Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	-	6,4	-	6,4	-	-	12,8
Immobilisations incorporelles en cours et autres immobilisations incorporelles	67,2	24,1	-0,1	-30,5	-	-1,8	58,9
Valeurs brutes	739,6	47,4	-1,7	6,4	-6,9	-3,0	781,9
Amort. / Dep. des droits d'exploitation exclusifs	-9,3	-15,2	-	-	-	-	-24,5
Amort. / Dép. frais de développement	-86,8	-26,2	1,4	-	6,9	0,2	-104,5
Amort. / Dép. des logiciels	-123,0	-5,5	-	-	-	0,2	-128,4
Amort./Dép autres immobilisations incorporelles	-1,4	-2,0	-	-	-	0,1	-3,3
Amortissements et provisions	-220,6	-49,0	1,4	-	6,9	0,5	-260,7
Immobilisations incorporelles nettes	519,0		-0,2	6,4	-	-2,5	521,2

* Dont reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service.

** Principalement effet de change

6.2 Immobilisations corporelles

Valeur d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Amortissements

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur les durées suivantes :

- Constructions	entre 20 et 60 ans
- Agencements et aménagements des constructions	entre 10 et 30 ans
- Terminaux de prise de jeux	entre 5 et 8 ans
- Matériels et mobiliers	entre 5 et 10 ans

Les valeurs résiduelles et durées d'utilité des actifs sont revues, et modifiées si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition. Le taux d'intérêt utilisé pour la capitalisation est le taux effectif de l'emprunt dédié en cas de financement spécifique.

Pertes de valeur des immobilisations corporelles

Cf. principes relatifs aux immobilisations incorporelles en note 6.1.

Contrats de location

La norme IFRS 16 « Contrats de location » impose aux preneurs la comptabilisation :

- d'un actif correspondant au droit d'utilisation ;
- d'un passif locatif pour la valeur actualisée des loyers futurs.

Le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée prévue par IFRS 16 et de retenir les exemptions relatives aux contrats court terme et aux contrats de faible valeur (inférieure à 5 000 €). Le taux d'actualisation retenu est le taux marginal d'endettement, taux que le Groupe aurait à payer pour emprunter sur une durée et avec une garantie similaire.

En millions d'euros	31.12.2021			31.12.2020		
	Brut	Amortiss. Provisions	Net	Brut	Amortiss. Provisions	Net
Terrains	96,6	-	96,6	96,6	-	96,6
Installations et agencements bâtiments	240,0	-83,1	156,9	236,2	-77,7	158,5
Droits d'utilisation IFRS 16	46,4	-18,1	28,2	39,6	-14,8	24,8
Mobilier, installations tech, & matériel PDV	236,6	-191,8	44,7	236,4	-175,6	60,9
Matériels SI	81,8	-70,6	11,2	74,8	-64,9	9,9
Matériel services de proximité	24,1	-21,7	2,4	23,5	-20,4	3,1
Autres immobilisations corporelles	45,5	-40,2	5,3	43,7	-38,2	5,5
Immobilisations corporelles en cours	13,3	-	13,3	14,3	-0,4	13,9
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1,0	-	1,0	1,0	-	1,0
Total immobilisations corporelles	785,2	-425,5	359,6	766,1	-391,9	374,2

En millions d'euros	31.12.2020	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclasse- ments*	Autres mouvements **	31.12.2021
Terrains	96,6	-	-	-	-	96,6
Installations et agencements bâtiments	236,2	6,6	-6,5	3,4	0,3	240,0
Droits d'utilisation IFRS 16	39,6	-	-4,6	-	11,4	46,4
Mobilier, installations tech, & matériel PDV	236,4	5,3	-8,5	3,4	-	236,6
Matériels SI	74,8	5,3	-	1,7	-	81,8
Matériel services de proximité	23,5	1,4	-1,4	-	0,6	24,1
Autres immobilisations corporelles	43,7	1,8	-0,1	-	-	45,5
Immobilisations corporelles en cours	14,3	8,5	-1,1	-8,5	-	13,3
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1,0	-	-	-	0,1	1,0
Valeurs brutes	766,1	29,0	-22,3	-	12,4	785,2
Amt/Dep. installations et agencements bâtiments	-77,7	-11,6	6,5	-	-0,3	-83,1
Amt/Dep.droits d'utilisation (IFRS 16)	-14,8	-7,8	4,6	-	-0,1	-18,1
Amt/Dep. mobilier, installations tech, & matériel PDV	-175,6	-24,8	8,5	-	-	-191,8
Amt/Dép. matériels SI	-64,9	-5,7	-	-	-	-70,6
Amt/Dép. matériel services de proximité	-20,4	-2,2	1,4	-	-0,6	-21,7
Amt/Dép. autres immobilisations corporelles	-38,2	-2,0	0,1	-	-	-40,2
Perte de valeur sur immobilisations corporelles en cours	-0,4	0,4	-	-	-	-
Amortissements et provisions	-391,9	-53,7	21,1	-	-1,0	-425,5
Immobilisations corporelles nettes	374,2	-	-1,2	-	11,4	359,6

* Reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service

** Effet de change et nouveaux contrats IFRS 16

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2019	Acquisitions Dotations	Sorties Reprises	Reclasse ments*	Variation de périmètre	Autres mouvements**	31.12.2020
Terrains	96,6	-	-	-	-	-	96,6
Installations et agencements bâtiments	231,1	5,0	-0,2	0,7	-	-0,4	236,2
Droits d'utilisation IFRS 16	38,0	-	-0,2	-0,2	-	2,0	39,6
Mobilier, installations tech, & matériel PDV	234,8	9,9	-10,7	2,4	-	-	236,4
Matériels SI	70,1	4,3	-0,2	0,6	-	-	74,8
Matériel services de proximité	23,2	1,5	-0,4	0,1	-0,4	-0,5	23,5
Autres immobilisations corporelles	40,8	2,7	-	0,2	-	-	43,7
Immobilisations corporelles en cours	10,9	8,5	-1,0	-4,0	-	-	14,3
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	1,4	-	-	-	-	-0,4	1,0
Valeurs brutes	746,8	32,0	-12,7	-0,2	-0,4	0,7	766,1
Amt/Dep. installations et agencements bâtiments	-67,1	-11,0	0,2	-	-	0,4	-77,7
Amt/Dep. Droits d'utilisation IFRS 16	-7,6	-7,6	0,2	0,2	-	0,1	-14,8
Amt/Dep. mobilier, installations tech, & matériel PDV	-161,9	-24,4	10,7	-	-	-	-175,6
Amt/Dép. Matériels SI	-59,6	-5,5	0,2	-	-	-	-64,9
Amt/Dép. Matériel services de proximité	-19,2	-2,3	0,3	-	0,4	0,4	-20,4
Amt/Dép. autres immobilisations corporelles	-36,0	-2,2	-	-	-	-	-38,2
Perte de valeur sur immobilisations corporelles en cours	-1,4	1,0	-	-	-	-	-0,4
Amortissements et provisions	-352,7	-52,1	11,5	0,2	0,4	0,8	-391,9
Immobilisations corporelles nettes	394,0		-1,2	-	-	1,5	374,2

* Reclassements d'immobilisations en cours en immobilisations mises en service

** Effet de change

En 2021, comme en 2020, les investissements en immobilisations corporelles portent principalement sur les mobiliers point de vente.

7. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. L'estimation du montant figurant en provisions, défini individuellement, correspond à la sortie de ressources que le Groupe estime probable. Ces provisions ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation, à l'exception des avantages aux personnels. Leur montant correspond à la meilleure estimation du risque.

Les provisions que le Groupe estime devoir être réglées dans les douze mois suivant la clôture ou celles liées au cycle normal d'exploitation sont présentées dans les passifs courants. Les autres provisions sont présentées dans les passifs non courants.

Ces **provisions non courantes et courantes** couvrent principalement des risques de contentieux, les risques d'exploitation, les coûts de restructuration.

Un **passif éventuel** est une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'issue est incertaine, ou une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont le montant ne peut être estimé de manière fiable.

En millions d'euros	31.12.2020	Dotations	Reprises		Autres mouvements	31.12.2021
			Utilisées	Non utilisées		
Total provisions non courantes	47,6	0,1	-0,3	-34,6	-0,3	12,5
Total provisions courantes	13,3	10,4	-8,6	-2,3	-	12,8
Total provisions	60,9	10,5	-8,9	-36,8	-0,3	25,3

Les provisions non courantes couvrent des contentieux avec d'anciens courtiers-mandataires.

La Cour de cassation a mis un terme définitif à la procédure qui avait été engagée par les courtiers-mandataires (voir Note 1.3 et 14), par le rejet de leur pourvoi en cassation, conduisant à une reprise de provision de 34 M€.

Les provisions courantes couvrent principalement des contentieux liés à l'exploitation.

8. Trésorerie et instruments financiers

8.1 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers incluent les titres de placements, les dépôts à terme, les dépôts et cautionnements donnés et les instruments dérivés actifs. Par application d'IFRS 9, ils sont classifiés et évalués en trois grandes catégories :

- coût amorti ;
- juste valeur par résultat ;
- juste valeur par résultat global

La classification de chaque actif financier est déterminée en fonction des modalités de gestion définies par le Groupe et des caractéristiques de ses flux de trésorerie.

Les actifs financiers dont l'échéance de détention, à la clôture de l'exercice, est supérieure à douze mois, sont classés en actifs financiers non courants. Ceux dont l'échéance de détention, à la clôture de l'exercice, est inférieure à douze mois sont classés en actifs financiers courants.

Un modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues est appliqué sur les actifs financiers valorisés au coût amorti.

Les passifs financiers incluent les dettes financières, les dépôts et cautionnements reçus, et les instruments dérivés passifs.

Titres de placements

Lors de leur comptabilisation initiale comme lors de leur évaluation ultérieure, les titres en juste valeur par résultat sont évalués par référence aux cours des marchés organisés à la date de clôture. Pour les titres pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation : utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, référence à la valeur de marché actuelle d'un instrument équivalent, analyse des flux de trésorerie actualisés ou autres modèles de valorisation.

Les placements en actions sont évalués ligne à ligne en juste valeur par résultat ou en juste valeur par capitaux propres non recyclables en résultat, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Ils sont classés en actifs financiers non courants, actifs financiers courants ou en équivalents de trésorerie (voir note 8.2) en fonction de leur liquidité, maturité et risque de changements de valeur.

Dépôts à terme

Les dépôts à terme sont évalués au coût amorti et font l'objet d'une analyse fondée sur les pertes de crédit attendues. Ils sont classés en actifs financiers non courants, actifs financiers courants ou en équivalents de trésorerie (voir note 8.2) en fonction de leur liquidité, maturité et risque de changements de valeur.

Dépôt Euromillions - My Million et dépôts et cautionnements

Le dépôt lié au jeu Euromillions - My Million, ainsi que des dépôts et cautionnements sont présentés dans les actifs financiers non courants. Ils sont évalués au coût amorti et figurent dans les autres actifs financiers non courants.

Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti.

Instruments financiers dérivés

Le groupe FDJ continue d'appliquer IAS 39 sur les opérations de couverture.

La politique du Groupe est de n'opérer sur les marchés financiers qu'à des fins de couverture d'engagements liés à son activité et non à des fins spéculatives. Le Groupe utilise donc des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Les instruments financiers dérivés sont qualifiés par le Groupe de couverture, si les conditions suivantes sont remplies :

- documentation formelle et dès la mise en place de la relation de couverture ;
- test d'efficacité de la couverture de 80% à 125% durant toute l'opération ;
- dans le cas de couverture d'un événement futur, caractère hautement probable de l'événement.

Ces instruments dérivés sont mesurés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et réévalués à chaque clôture comptable jusqu'à leur dénouement. Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

La juste valeur est déterminée à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématique fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres dont la valeur est déterminée à partir des prix d'instruments traités sur des marchés d'actifs.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Actifs financiers non courants au coût amorti	435,0	320,0
Actifs financiers non courants en juste valeur par résultat	433,2	182,1
Instruments dérivés non courants	2,7	0,0
Autres actifs financiers non courants	73,8	69,2
<i>Total Actifs financiers non courants</i>	944,7	571,4
Actifs financiers courants au coût amorti	52,4	210,0
Actifs financiers courants en juste valeur par résultat	40,0	5,0
Instruments dérivés courants	0,5	0,5
Dépôts et cautionnements	0,7	0,2
<i>Total Actifs financiers courants</i>	93,7	215,7
Total Actifs financiers	1 038,3	787,1
Dettes financières, part à plus d'un an	462,2	490,2
Dettes de location, part à plus d'un an	23,6	19,3
Autres passifs financiers non courants	0,5	0,5
<i>Total Passifs financiers non courants</i>	486,3	510,0
Dettes financières, part à moins d'un an	26,9	26,9
Dettes de location, part à moins d'un an	6,2	6,8
Instruments dérivés courants	0,8	1,7
Découverts bancaires	0,0	0,3
Autres passifs financiers	26,6	182,6
<i>Total passifs financiers courants</i>	60,6	218,2
Total Passifs financiers	546,9	728,2

Les autres actifs financiers non courants incluent principalement :

- le dépôt lié à la convention fiduciaire sûreté (60 M€ au 31 décembre 2021 et 50 M€ au 31 décembre 2020) valorisés au coût amorti. Ce dépôt est destiné à protéger les avoirs des joueurs en ligne sur les activités de paris sportifs et de loterie ;
- et le dépôt Euromillions (7,5 M€ au 31 décembre 2021 et 11,4 M€ au 31 décembre 2020) valorisé en juste valeur par résultat.

Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas voire négatifs pour la plus grande partie des échéances, le Groupe a poursuivi en 2021 sa politique de placements sur des comptes à terme à 5 ans, lorsque les conditions permettaient une rémunération positive, lors du renouvellement d'opérations arrivant à échéance mais également avec de nouvelles contreparties. Il a également continué sa politique de diversification dans une optique d'amélioration des rendements, dans la limite de la politique d'allocation d'actifs.

Sur l'année 2021, 210 M€ de comptes à terme, présentés dans les actifs financiers au coût amorti, sont arrivés à échéance et 165 M€ de comptes à terme ont été investis. Deux fonds dédiés investis en obligations, figurant dans les actifs financiers non courants en juste valeur par résultat, à horizon 2024, d'un montant global proche de 200 M€ au 31 décembre 2021, ont été également mis en place ; ces OPCVM conservent une grande liquidité à très court terme. D'autres placements en OPCVM (actifs financiers en juste valeur par résultat) à moyen et long terme ont également été mis en place.

en millions d'euros	31.12.2020	Flux cash			Flux non cash					31.12.2021
		Remboursement dette financière	Variation des découverts	IFRS 16 - loyers	Total flux cash	Effet de change	Reclassement courant / non courant dette financière	Autres	Total flux non cash	
Dettes financières, part à plus d'un an	490,2	-5,9			-5,9	4,6	-27,0	0,2	-22,1	462,2
Dettes de location, part à plus d'un an	19,3				0,0	0,1	-7,0	11,3	4,4	23,6
Autres passifs financiers	0,5				0,0				0,0	0,5
Total Passifs financiers non courants	510,0	-5,9	0,0	0,0	-5,9	4,7	-34,0	11,5	-17,8	486,3
Dettes financières, part à moins d'un an	26,9	-27,0			-27,0		27,0	0,1	27,1	26,9
Dettes de location, part à moins d'un an	6,8			-7,6	-7,6		7,0		7,0	6,2
Instruments dérivés courants	1,7				0,0			-0,9	-0,9	0,8
Découverts bancaires	0,3		-0,3		-0,3				0,0	0,0
Autres passifs financiers	182,6	-156,0			-156,0				0,0	26,6
Total Autres passifs financiers courants	218,2	-183,0	-0,3	-7,6	-190,8	0,0	34,0	-0,8	33,2	60,6
Total Passifs financiers	728,2	-188,9	-0,3	-7,6	-196,7	4,7	0,0	10,7	15,4	546,9

La dette financière courante et non courante de 489 M€ (517 M€ au 31 décembre 2020) est constituée :

- d'un emprunt destiné au financement de la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation de 347 M€ net des frais d'émission de 3 M€, dont 328 M€ en part non courante et 19 M€ en part courante. Cet emprunt, mis en place le 1^{er} avril 2020, est d'une valeur nominale de 380 M€, amortissable sur 20 ans à taux variable (Euribor), et fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de 228 M€ jusqu'en juin 2026 pour 176 M€ et jusqu'en septembre 2027 pour 53 M€ ;
- d'un emprunt lié à l'acquisition du siège du Groupe de 80 M€, dont 72 M€ en part non courante et 8 M€ en part courante. Il est d'une valeur nominale de 120 M€, amortissable, à taux fixe, à échéance du 24 novembre 2031 ;
- d'un emprunt de 55 M€, soit 65 M€, intégralement en part non courante. Souscrit en mai 2019 dans le cadre de l'acquisition de Sporting Group, il est d'une valeur nominale de 100 M€, remboursable in fine en deux tranches en 2024 et 2025, à taux variable (Sonia), et fait l'objet d'une couverture de taux jusqu'en juin 2022, et a fait l'objet d'un remboursement volontaire de 5 M€ sur l'exercice.

La loi Pacte prévoyait que les fonds joueurs clos à partir du 1^{er} janvier 2020, à savoir les fonds de contrepartie, fonds permanent et fonds de réserve, soient versés à l'Etat au plus tard le 30 décembre 2022. En 2021, le Groupe a procédé au paiement de ces fonds (156 M€), présentés dans les autres passifs financiers au 31 décembre 2020.

2021 - En millions d'euros	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 2 ans	A plus de 3 ans	A plus de 4 ans	A plus de 5 ans	Total
Actifs financiers non courants au coût amorti		115,0	80,0	60,0	110,0	70,0	435,0
Actifs financiers non courants évalués en juste valeur par résultat		433,2	-	-	-	-	433,2
Instruments dérivés non courants		-	-	-	1,9	0,8	2,7
Autres actifs financiers non courants		73,5	-	-	-	0,3	73,8
Total Actifs financiers non courants	0,0	621,7	80,0	60,0	111,9	71,1	944,7
Actifs financiers courants au coût amorti	52,4						52,4
Actifs financiers courants évalués en juste valeur par résultat	40,0						40,0
Instruments dérivés courants	0,5						0,5
Dépôts et cautionnements	0,7						0,7
Total Actifs financiers courants	93,7	-	-	-	-	-	93,7
Total Actifs financiers	93,7	621,7	80,0	60,0	111,9	71,1	1 038,4
Dettes financières, part à plus d'un an		26,5	48,4	26,6	71,1	289,6	462,2
Dettes de location		5,5	5,0	4,1	3,9	5,1	23,6
Autres passifs financiers non courants		-	0,1	-	-	0,3	0,5
Total Passifs financiers non courants	-	32,0	53,5	30,7	75,0	295,0	486,3
Dettes financières, part à moins d'un an	26,9						26,9
Dettes de location	6,2						6,2
Instruments dérivés courants	0,8						0,8
Découverts bancaires	-						-
Autres passifs financiers courants	26,6						26,6
Total passifs financiers courants	60,5	-	-	-	-	-	60,5
Total Passifs financiers	60,5	32,0	53,5	30,7	75,0	295,0	546,8

2020 - En millions d'euros	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de 2 ans	A plus de 3 ans	A plus de 4 ans	A plus de 5 ans	Total
Actifs financiers non courants à coût amorti		50,0	115,0	50,0	60,0	45,0	320,0
Actifs financiers non courants évalués en juste valeur par résultat		177,1	5,0	-	-	-	182,1
Autres actifs financiers non courants		68,7	-	-	-	0,5	69,2
Total Actifs financiers non courants	-	295,8	120,0	50,0	60,0	45,5	571,4
Actifs financiers courants au coût amorti	210,0						210,0
Actifs financiers courants évalués en juste valeur par résultat	5,0						5,0
Instruments dérivés courants	0,5						0,5
Dépôts et cautionnements	0,2						0,2
Total Actifs financiers courants	215,7	-	-	-	-	-	215,7
Total Actifs financiers	215,7	295,8	120,0	50,0	60,0	45,5	787,1
Dettes financières, part à plus d'un an		27,6	26,6	48,9	71,1	316,1	490,2
Dettes de location, part à plus d'un an		4,7	4,3	3,8	2,9	3,6	19,3
Autres passifs financiers non courants		0,1	-	-	-	0,4	0,5
Total Passifs financiers non courants	-	32,4	30,9	52,6	74,1	320,1	510,0
Dettes financières, part à moins d'un an	26,9						26,9
Dettes de location, part à moins d'un an	6,8						6,8
Instruments dérivés courants	1,7						1,7
Découverts bancaires	0,3						0,3
Autres passifs financiers courants	182,6						182,6
Total passifs financiers courants	218,2	-	-	-	-	-	218,2
Total Passifs financiers	218,2	32,4	30,9	52,6	74,1	320,1	728,2

8.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue et les placements monétaires à court terme, parfaitement liquides, d'une maturité inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, au regard des critères prévus par IAS 7.

Les dépôts à terme sont évalués au coût amorti et font l'objet d'une analyse fondée sur les pertes de crédit attendues.

Lors de leur comptabilisation initiale comme lors de leur évaluation ultérieure, les titres en juste valeur par résultat sont évalués par référence aux cours des marchés organisés à la date de clôture.

Les découverts sont comptabilisés en tant que passifs financiers courants.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Placements, équivalents de trésorerie	221,2	218,5
Comptes bancaires et autres disponibilités	380,4	454,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	601,7	673,2

Les placements, équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à terme ou à vue rémunérés (65 M€ au 31 décembre 2021 et 80 M€ au 31 décembre 2020) et des parts d'OPCVM (156 M€ au 31 décembre 2021 et 139 M€ au 31 décembre 2020). Ces dernières incluent principalement le fonds Euromillions (103 M€ au 31 décembre 2021 et 86 M€ au 31 décembre 2020).

La variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie est détaillée en note 8.3.

A la connaissance du Groupe, il n'existe aucune restriction importante qui limiterait sa capacité à avoir accès aux actifs des filiales qu'il contrôle.

8.3 Flux de trésorerie

La progression des dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations est expliquée principalement par l'amortissement complémentaire lié au raccourcissement des durées d'amortissement de certains coûts de développement activés, par l'amortissement du contrat de partenariat pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 et par la dépréciation d'actifs.

La variation des provisions en 2021 est impactée par une reprise de provision de 34 M€ faisant suite à l'arrêt définitif de la Cour de cassation en faveur de FDJ dans la procédure engagée par des courtiers-mandataires.

En 2020, la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité de +360 M€ avait été principalement impactée par :

- la 1^{ère} application de la loi Pacte - qui avait conduit à un paiement de 108 M€ auprès de l'Etat consécutif à la disparition de fonds joueurs, à un changement des rythmes de paiement des prélèvements publics suite à l'application de la loi Pacte (mensuel vs. hebdomadaire) compensé par le paiement d'un acompte,
- le report des dates limites d'encaissement des gains des joueurs proposé par FDJ lors du 2nd confinement, et
- un effet calendrier sur les créances et dettes avec le réseau de distribution.

En 2021, l'évolution du besoin en fonds de roulement lié à l'activité de +201 M€ s'explique principalement par la croissance des prélèvements publics portée par les lots non réclamés et des gros lots remportés en fin d'année par des joueurs et non encaissés.

Les investissements nets des dettes et avances correspondantes s'élèvent à 76 M€ en 2021 et 460 M€ en 2020. Ils portent principalement sur les développements des systèmes d'information et de back-office ainsi que sur les terminaux de prises de jeux. En 2020, ils comprenaient également la sécurisation des droits exclusifs d'exploitation pour 380 M€.

La variation des actifs financiers courants et non courants (-216 M€ en 2021 et +110, M€ en 2020) s'explique principalement par l'arrivée à échéance (+210 M€) et le renouvellement (-165 M€) de dépôts à terme et par la création de fonds dédiés investis en obligations (-200 M€). En 2020, ils s'expliquaient principalement par l'arrivée à échéance de dépôts à terme (+163 M€).

Le remboursement de 189 M€ de la dette financière correspond au versement de 156 M€ à l'Etat suite à la clôture des fonds joueurs consécutive à la loi Pacte, à la part courante des emprunts pour 27 M€ et un remboursement anticipé sur l'emprunt contracté dans le cadre de l'acquisition de Sporting Group pour 5 M€ (6 M€).

Les autres flux de trésorerie liés aux activités de financement portent principalement sur les actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et des actions de performance.

Les loteries participantes du jeu Euromillions⁷ ont constitué un trust, de droit anglais, afin de couvrir les risques de contrepartie et de défaut. Le trust est géré par un trustee, The Law Debenture Trust Corporation. Pour FDJ, les sommes déposées au titre des garanties dans un fonds sont gérées par le trustee (qui est seul à avoir la capacité à faire exécuter les paiements) et se décomposent en sommes allouées exclusivement aux gagnants du jeu Euromillions, (103 M€ au 31 décembre 2021 et 97,3 M€ au 31 décembre 2020) incluses dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

8.4 Résultat financier

Le **résultat financier** inclut :

- le coût de l'endettement ;
- les produits liés aux placements financiers ;
- la variation de valeur des instruments dérivés ;
- le résultat de change.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Coût de l'endettement financier	-5,8	-5,4
Plus-values de cession	2,3	3,4
Produits d'intérêt sur les placements	2,9	6,7
Instruments dérivés (Produits)	0,0	0,0
Produits financiers sur titres évalués à leur juste valeur par résultat	19,7	3,4
Gains de change	0,6	0,2
Autres produits financiers	2,3	0,6
Produits financiers	27,9	14,4
Instruments dérivés (Charges)	-0,4	-1,0
Charges financières sur titres évalués à leur juste valeur par résultat	0,0	0,0
Pertes de change	-0,7	-2,8
Autres charges financières	-0,2	-0,5
Charges financières	-1,3	-4,3
Résultat financier	20,8	4,6

⁷ An Post (Irlande), Camelot (Royaume-Uni), FDJ, la Loterie Nationale belge, la Loterie Nationale luxembourgeoise, Österreichische Lotterien (Autriche), Santa Casa (Portugal), Swisslos (Suisse), Loterie Romande (Suisse).

Le coût de l'endettement financier correspond essentiellement à la charge d'intérêt sur les emprunts liés aux droits exclusifs d'exploitation, à l'acquisition du siège social et de Sporting Group.

La variation nette des charges et produits financiers sur titres évalués à la juste valeur par résultat (+16 M€ entre 2021 et en 2020) est liée à l'évolution des marchés et à la performance des fonds d'innovation qui soutiennent le développement des start-ups sur des activités proches du cœur de métier de FDJ.

FDJ est exposée à des risques de change, principalement sur le dollar américain et la livre sterling. Les évolutions de cours génèrent du résultat de change pour les actifs et passifs financiers non couverts. En 2020, le résultat de change incluait notamment la part non efficace de la réévaluation de la dette externe souscrite en livres sterling et destinée à couvrir la situation nette de Sporting Group.

8.5 Politique de gestion des risques financiers

Dans le cadre de la gestion de ses excédents de trésorerie, le Groupe est confronté à quatre grandes catégories de risques :

- le risque de crédit (lié au risque de défaillances des contreparties des opérations) ;
- le risque de liquidité (lié à l'incapacité, pour le Groupe, de faire face à ses obligations de paiements) ;
- le risque de taux (principalement lié à la baisse des taux) ;
- le risque de marché.

Les éléments ci-dessous décrivent la nature de ces risques, et les actions mises en œuvre par le Groupe pour en limiter les effets.

8.5.1 Risque de crédit des placements et instruments dérivés

Le risque de crédit ou risque de contrepartie des placements et des instruments financiers dérivés est suivi par le Comité de Trésorerie comprenant notamment la directrice Finances et des membres du département Trésorerie et Placements. Ce risque correspond à la perte que le Groupe aurait à supporter en cas de défaillance d'une contrepartie, entraînant le non-respect de ses obligations vis-à-vis de lui.

La politique du Groupe, pour les placements et instruments dérivés, consiste à limiter les opérations pondérées par la nature des risques, à un montant maximal par contrepartie autorisée. Cette liste de contreparties autorisées est établie par le Comité de Trésorerie, sélectionnée selon un double critère fonction de leur rating et de la durée de l'opération. Elle est revue périodiquement, a minima chaque semestre. En cas de baisse de notation d'une contrepartie en deçà du rating minimum, le Comité de Trésorerie statue sur la conservation éventuelle des opérations existantes jusqu'à leur échéance.

Le Groupe considère que le risque de défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière et son résultat, est limité, en raison de la politique de gestion des contreparties ; et plus particulièrement le niveau minimum de rating long terme retenu pour ces opérations.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Actifs financiers non courants au coût amorti	435,0	320,0
Actifs non courants évalués à la juste valeur par résultat (hors fonds d'innovation)	377,4	150,7
Instruments dérivés non courants	2,7	-
<i>Total actifs financiers non courants (hors fonds d'innovation)</i>	<i>815,1</i>	<i>470,7</i>
Actifs financiers courants au coût amorti	52,4	210,0
Actifs courants évalués à la juste valeur par résultat	40,0	5,0
Instruments dérivés courants	0,5	0,5
<i>Total titres de placement courants</i>	<i>93,0</i>	<i>215,5</i>
Placements, équivalents de trésorerie	221,2	218,5
Total placements (hors fonds d'innovation)	1 129,3	904,7

Au 31 décembre 2021, les placements étaient composés principalement :

- d'OPCVM et assimilés pour 518 M€ (245 M€ au 31 décembre 2020),
- d'investissements avec contrepartie pour 606 M€ (660 M€ au 31 décembre 2020). Ces derniers incluent 505 M€ de comptes à terme (550 M€ au 31 décembre 2020), 45 M€ de dépôts à vue rémunérés (60 M€ au 31 décembre 2020), 56 M€ d'EMTN (50 M€ d'EMTN au 31 décembre 2020).
- D'instruments dérivés pour 3 M€ au 31 décembre 2021 (1 M€ au 31 décembre 2020)
- d'intérêts courus pour 2 M€ au 31 décembre 2021.

Le risque de crédit sur les investissements avec contrepartie s'analyse comme suit :

<i>Encours</i>	Encours total en M€ au 31.12.2021	Nombre de contreparties par tranche d'encours			
		0 - 25 M€	25 - 50 M€	50 - 100 M€	100 - 150 M€
RATING					
AA / Institutions Financières	235			1	1
A / Institutions Financières	371	5	4	2	
TOTAL	606				

8.5.2 Risque de crédit sur les créances commerciales

Le Groupe considère que le risque de défaillance des détaillants, susceptible d'avoir une incidence significative sur sa situation financière et son résultat, est limité en raison de sa politique de couverture du risque de crédit : mise en place du cautionnement systématique de tout nouveau détaillant auprès d'assureurs, ou caution bancaire/dépôt de fonds.

La crise sanitaire n'a pas accru significativement le risque de défaillance en raison du système de couverture existant, des mesures d'accompagnement du réseau mises en place par le Groupe, et des aides de l'Etat auprès des points de vente.

8.5.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité pour le Groupe à faire face aux échéances de ses obligations financières à un coût raisonnable. Il inclut notamment les risques de contrepartie sur certains jeux, dont les montants peuvent potentiellement être élevés, et qui doivent pouvoir être couverts par une trésorerie mobilisable dans un court délai. Ces derniers font l'objet d'une couverture par ailleurs (voir note 4.4.1 – Couverture du risque de contrepartie).

L'exposition de FDJ au risque de liquidité est limitée dans la mesure où la politique de gestion de trésorerie du Groupe prévoit que plus de 20 % des encours doivent être investis sur des supports

monétaires, et que la somme de ces encours monétaires et des encours investis sur des supports à moins de trois ans représente un minimum de 80 % du total des placements.

Le Comité de Trésorerie, dirigé par la Directrice Finances, suit mensuellement la position de liquidité et s'assure du respect des limites définies.

Les encours investis sur des supports court terme et obligataires à moins de trois ans sont en phase avec la politique de gestion de trésorerie de FDJ.

Au 31 décembre 2021, le niveau moyen des placements était de 1 456,1 M€. Le montant des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit était de 492,3 M€ :

- 346,8 M€ correspondant à la contrepartie financière de la sécurisation des droits d'exploitation exclusifs (hors frais d'émission). ;
- 80 M€ de dette financière liée à l'acquisition du siège du Groupe ;
- 65 M€ de dette financière liée à l'acquisition de Sporting Group.

La majeure partie des supports court terme peut être récupérée, sans pénalité ou risque en capital, à l'issue d'un préavis de 32 jours calendaires.

Par ailleurs, des lignes de crédit confirmées non utilisées ont été mises en place en février 2021 pour un montant de 150 M€ sur des horizons compris entre un et cinq ans.

Compte tenu du niveau des placements au 31 décembre 2021, et sur la base de ses prévisions d'activité, d'investissements et de remboursement de dettes financières, le Groupe estime qu'il dispose de la capacité financière pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours de 12 prochains mois à compter de la date d'examen des comptes annuels par le Conseil d'administration.

8.5.4 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt d'un actif financier est le risque de réaliser une moins-value sur un titre ou de subir un coût supplémentaire induit par la variation des taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt d'un passif financier est le risque de subir un coût supplémentaire induit par la variation des taux d'intérêt.

L'exposition du Groupe aux variations du taux d'intérêt est liée à ses placements futurs d'une part, et à ses emprunts à taux variable d'autre part. Le Groupe met en œuvre une politique de gestion dynamique de son risque de taux sous la supervision du Comité de Trésorerie. L'objectif de cette politique est de sécuriser un revenu minimum des placements, dans le cadre d'une gestion à horizon maximum de cinq ans, et de couvrir à un prix raisonnable le risque de taux d'intérêt des emprunts

La sensibilité au risque de taux résulte de placements à taux fixes (obligations et titres de créances négociables), d'instruments dérivés de taux, et de dettes à taux variable.

Au 31 décembre 2021, la part des placements exposés à ce risque direct est négligeable. La variation à la hausse ou à la baisse de 0,5% de l'ensemble de la courbe de taux n'aurait pas d'incidence significative sur la juste valeur des placements. Les dettes à taux variable concernent la contrepartie financière de la sécurisation des droits d'exploitation exclusifs (346,8 M€) et la dette liée à l'acquisition de Sporting Group (65 M€). L'impact d'une variation à la hausse de 0,5% de l'ensemble de la courbe de taux serait inférieur à 1 M€.

8.5.5 Risque de marché

Le risque de marché est le risque de réaliser une moins-value sur un titre ou de subir un coût supplémentaire induit par la variation des taux d'intérêt.

Le Groupe est exposé à un risque de marché lié aux évolutions des supports d'investissements utilisés.

Le Groupe met en œuvre une stratégie de placement dont l'objectif est de limiter ces risques, la principale composante de cette stratégie est la définition d'une allocation d'actifs qui encadre les possibilités d'investissements par grandes classes d'actifs.

Cette allocation prévoit un plafond pour les actifs risqués :

- Les placements de type « actions » ne peuvent représenter plus de 4% du total des actifs ;
- Les placements de type « diversification » (obligations convertibles, prêts seniors, immobilier...) ne peuvent représenter plus de 8% des actifs ;
- Les placements en obligations au-delà de trois ans ne peuvent représenter plus de 8% des actifs.

Les placements de types monétaires et obligataires de moins de trois ans doivent représenter un minimum de 80% des actifs.

Outre ces éléments d'allocation, une diversification géographique des placements est mise en œuvre, et les stratégies utilisées doivent permettre une volatilité du portefeuille significativement moins élevée que celle des indices de marchés.

Au 31 décembre 2021, les placements soumis à un risque de marché s'élèvent à 573,7M€ (306,7 M€ au 31 décembre 2020).

8.6 Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers comprennent :

- à l'actif, l'ensemble des placements (classés en actifs financiers non courants, actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie), l'ensemble des prêts et créances liées à l'activité, les dérivés ainsi que les comptes bancaires,
- au passif, l'ensemble des dettes, dettes liées à l'activité, dérivés et dettes financières.

Compte tenu de la nature des instruments financiers (actif, passif), leur valeur comptable correspond à leur juste valeur.

<i>En millions d'euros</i>		<i>Catégorie IFRS 9 et valorisation</i>		31.12.2021	31.12.2020
			Juste Valeur	Juste Valeur	
Trésorerie	Juste Valeur par résultat	Niv. 1	380,4	454,7	
Equivalents de trésorerie			221,2	218,4	
	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>118,5</i>	<i>132,6</i>	
	<i>Juste valeur par résultat</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>102,7</i>	<i>85,8</i>	
Actifs financiers non courants	-		944,7	571,4	
<i>dont actifs financiers non courants au coût amorti</i>	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>435,0</i>	<i>320,0</i>	
<i>dont actifs financiers non courants en juste valeur par résultat</i>	<i>Juste Valeur par résultat</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>377,4</i>	<i>150,7</i>	
<i>dont titres non consolidés (fonds d'innovation)</i>	<i>Juste Valeur par résultat</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>42,6</i>	<i>18,7</i>	
<i>dont titres non consolidés (fonds d'innovation)</i>	<i>Juste Valeur par résultat</i>	<i>Niv. 3</i>	<i>13,2</i>	<i>12,9</i>	
<i>dont autres actifs financiers non courants</i>	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>76,5</i>	<i>69,0</i>	
Actifs financiers courants	-	Niv. 2	93,7	215,7	
<i>dont actifs financiers courants en juste valeur par résultat</i>	<i>Juste valeur par résultat</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>40,0</i>	<i>5,0</i>	
<i>dont actifs financiers courants au coût amorti</i>	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>52,4</i>	<i>210,0</i>	
<i>dont instruments dérivés courants</i>	<i>Juste Valeur par capitaux propres</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>0,5</i>	<i>0,5</i>	
<i>dont dépôts et cautionnements</i>	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>0,7</i>	<i>0,2</i>	
Créances clients et réseau de distribution (valeur nette)			358,5	255,4	
<i>dont créances clients</i>	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>38,1</i>	<i>24,7</i>	
<i>dont créances sur le réseau de distribution</i>	<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>320,4</i>	<i>230,7</i>	
Autres actifs d'exploitation hors créances fiscales et sociales et hors charges constatées d'avance		-	212,4	175,6	
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS			2 210,9	1 891,2	
Passifs financiers non courants	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	486,3	510,0	
Dettes fournisseurs et réseau de distribution			385,7	249,0	
<i>dont fournisseurs</i>	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>173,0</i>	<i>105,5</i>	
<i>dont dettes envers le réseau de distribution</i>	<i>Passifs financiers au coût amorti</i>	<i>Niv. 2</i>	<i>212,6</i>	<i>143,5</i>	
Fonds joueurs courants	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	256,6	192,4	
Gains à payer - Disponibilités joueurs	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	370,0	288,8	
Autres passifs d'exploitation hors dettes fiscales et sociales et hors produits constatés d'avance	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	68,6	60,3	
Autres passifs financiers courants	Passifs financiers au coût amorti	Niv. 2	60,6	218,2	
TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS - PASSIFS			1 627,8	1 518,7	

Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Utilisation de données, autres que les prix cotés d'un instrument identique, observables directement ou indirectement sur le marché (données corroborées par le marché: courbe de taux d'intérêt, taux de *swap*, méthode des multiples, etc.)

Niveau 3 : Techniques d'évaluations fondées sur des données non observables telles que des projections ou des données internes

9. Participations dans les coentreprises

<i>En millions d'euros</i>	Total
Valeur des titres au 31.12.2019	14,5
Variation de périmètre	0,1
Quote-part de résultat net 2020	1,3
Dividendes	-0,9
Ecarts de conversion	-0,4
Valeur des titres au 31.12.2020	14,7
Variation de périmètre	-
Quote-part de résultat net 2021	4,1
Dividendes	-
Ecarts de conversion	1,8
Valeur des titres au 31.12.2021	20,6

9.1 Société de Gestion de l'Échappée (SGE)

SGE, qui gère l'équipe cycliste Groupama-FDJ, a été cédée à hauteur de 50% à Groupama le 6 décembre 2018 et a été mise en équivalence à compter de cette date. L'Association l'Échappée reste, pour sa part, responsable des questions d'éthique, de la définition du programme sportif et de la gestion éventuelle de toutes les activités liées au sport cycliste amateur. Le contrat de sponsoring entre FDJ et SGE représente une charge de 4,0 M€ en 2021 (6,7 M€ en 2020).

9.2 Lotteries Entertainment Innovation Alliance (LEIA)

Le Groupe détient une participation de 20%⁸ dans Lotteries Entertainment Innovation Alliance AS, société de droit norvégien, plateforme de distribution de jeux digitaux située en Norvège. Les autres actionnaires sont Danske Lotterie Spile, Danemark (20%), Norsk Tipping, Norvège (20%) et Veikkaus, Finlande (20%) et Svenska Spel, Suède (20%). Les relations commerciales du Groupe avec cette société représentent un produit net de 2,4 M€ en 2021 (environ 1 M€ en 2020).

9.3 Beijing ZhongChaï Printig (BZP)

Le Groupe détient une participation de 46,25% dans Beijing ZhongCaï Printing Co Ltd (BZP), société chinoise d'imprimerie de tickets de loterie mise en équivalence. La loterie chinoise CWL (China Welfare Lottery) en détient 53,75%. Le retrait de Berjaya Ltd. du capital de Beijing Zonghcai Printing (BZP) intervenu le 21 mai 2021, et la réduction de capital consécutive à cette sortie, n'ont pas eu d'incidence sur la valorisation des titres BZP. Le pourcentage d'intérêt du de FDJ a été porté de 37% à 46,25%.

Le Groupe n'a pas de relation commerciale significative avec BZP en 2021. BZP a versé au Groupe des dividendes, nets des effets de change et des retenues à la source, de 0,9 M€ en 2020 (pas de dividendes sur 2021).

⁸ Au 1^{er} janvier 2020, le Groupe détenait une participation de 25% de LEIA. Suite à l'entrée de Svenska Spel au capital de LEIA au 1^{er} octobre 2020, le pourcentage de détention du Groupe, ainsi que celui des autres actionnaires, a été ramené à 20%.

9.4 Services aux Loteries en Europe (SLE)

Le Groupe détient une participation de 26,57% dans une coentreprise, Services aux Loteries en Europe (SLE), société coopérative à responsabilité limitée de droit belge localisée à Bruxelles et créée en octobre 2003 pour réaliser les opérations communes du jeu Euromillions (tirage, centralisation des combinaisons, calcul des rapports et organisation des transferts de fonds entre les opérateurs pour le paiement des lots). Le capital de la société est détenu par les dix loteries membres du jeu. En 2021, les relations commerciales du Groupe avec SLE représentent un produit de 2 M€.

9.5 National Lotteries Common Services (NLCS)

Le Groupe détient une participation de 50% dans une coentreprise, National Lotteries Common Services (NLCS), société de droit français créée en février 2013 afin de rassembler des loteries dans une démarche de mise en commun de leurs compétences et leurs moyens en matière de paris sportifs. L'autre actionnaire est SCML, la loterie d'Etat portugaise Santa Casa de la Misericordia de Lisboa Aucune transaction avec cette société n'a d'incidence significative sur le Groupe. Les transactions commerciales du Groupe avec cette société représentent un produit net de 1,6 M€ en 2021.

10. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé. Il est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé directement en capitaux propres.

Les taux d'impôt retenus sont les taux adoptés ou quasi-adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière pour chaque juridiction fiscale.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de la période. L'impôt différé résulte des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, ainsi que des déficits fiscaux. Il est déterminé selon la méthode du report variable. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels cet actif pourra être imputé dans un horizon prévisible ou, au-delà, d'impôts différés passifs de même maturité. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés dans l'état de la situation financière par entité fiscale.

10.1 Charge d'impôt sur le résultat

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Imposition différée	0,7	5,1
Impôt exigible	-123,1	-90,1
Total charge d'impôt sur le résultat	-122,5	-85,0

En 2021, la croissance de la charge d'impôt résulte principalement de celle du résultat avant impôt. Le taux effectif d'impôt ressort à 29,7% (28,6% en 2020).

10.2 Impôts exigibles

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Actifs d'impôt exigible	13,0	15,8
Passifs d'impôt exigible	1,1	0,3

Les actifs (passifs) d'impôts exigibles correspondent principalement au montant net des acomptes d'impôts sur le résultat payés et de la dette liée à la charge d'impôt sur la période.

10.3 Impôts différés

En millions d'euros	31.12.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Provisions non déductibles*	10,1		10,5	
Charges non déductibles temporairement	6,2		7,3	
Autres sources de différences temporaires**	3,3	-46,7	3,7	-44,3
Reconnaissance ou consommation de produits d'impôt sur déficits fiscaux reportables	6,1		1,5	
Total impôt différé	25,6	-46,7	23,0	-44,3
Impôt différé net		-21,0		-21,3

* incluant le changement de méthode IAS 19/IFRIC en 2020 (-1,2M€)

** incluant principalement les impôts différés sur la neutralisation des provisions réglementées, les amortissements et la juste valeur des actifs financiers par résultat

Des impôts différés actifs sur des déficits fiscaux ont été reconnus pour 6 M€, dont 4,3 M€ sur la période, sur la base des projections actuelles, avec un horizon de recouvrement à 2026.

10.4 Rapprochement du taux d'impôt théorique et du taux d'impôt effectif

En millions d'euros	2021	2020
Résultat comptable consolidé avant impôt et incidence mise en équivalence	412,5	297,3
Taux d'impôt normal théorique	28,4%	32,0%
Charge d'impôt théorique	117,2	95,2
<i>Incidence des éléments générant une différence avec l'impôt théorique :</i>		
- Différences permanentes	17,3	-12,0
- Effet taux d'impôts (différentiel entre les pays et application de taux réduit) sur les impôts courants et différés	-0,1	0,6
- Crédits d'impôts	-12,4	-2,5
- Déficit fiscaux nets des utilisations	-0,7	4,1
- Autres éléments	1,2	-0,4
Total écarts impôt effectif / impôt théorique	5,3	-10,2
Charge d'impôt effectif	122,5	85,0
Taux d'impôt effectif	29,7%	28,6%

Les sources de différences sont principalement les dépréciations décrites en 4.2.3 Autres produits et charges opérationnels non courants, ainsi que les déficits fiscaux de filiales étrangères.

Les crédits d'impôt portent principalement sur le mécénat.

11. Résultat par action

Le calcul du résultat net par action est établi selon les règles édictées par IAS 33.

Il est obtenu à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions auto-détenues et portées en minoration des capitaux propres.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Si la prise en compte pour le calcul du résultat dilué par action des instruments donnant droit au capital de façon différée génère un effet anti-dilutif, ces instruments ne sont pas pris en compte.

	31.12.2021	31.12.2020
Résultat part du Groupe (en millions d'euros)	294,2	213,7
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (*)	190 956 080	190 962 466
Résultat de base par action (en euros)	1,54	1,12
Résultat dilué par action (en euros)	1,54	1,12

* Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires est net des actions autodétenues.

FDJ considère avoir acquis les actions détenues auparavant par Soficoma. Au regard du litige en cours avec la société Soficoma, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ne prend pas en compte cette opération (voir note 14 ci-après).

Le Groupe n'ayant émis aucun instrument dilutif ou non dilutif sur l'ensemble des périodes présentées, le résultat dilué par action est donc égal au résultat de base par action.

12. Capitaux propres

12.1 Capital social

Le capital social de FDJ s'élève à 76 400 000€, composé de 191 000 000 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 0,40€ chacune.

La répartition du capital est détaillée en note 1.1.

12.2 Actions auto-détenues⁹

Les actions auto-détenues sont inscrites pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Un programme de rachat et de vente d'actions de la société autorisé par le conseil d'administration du 19 décembre 2019, en application de l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 4 novembre 2019, a été mis en œuvre aux fins de conclure un contrat de liquidité ayant pour objet d'animer l'action

⁹ Il est rappelé par ailleurs que 5 730 000 actions de la Société font l'objet d'un contentieux devant la Cour d'appel d'Aix en Provence avec Soficoma (voir note 14 – Procédures contentieuses et judiciaires en cours), FDJ considérant avoir acheté ces actions le 18 mai 2017. Il est précisé à ce titre que l'assemblée générale mixte du 18 juin 2018 a décidé d'annuler les actions concernées sous la condition suspensive de ce qu'il soit fait droit à la demande formulée devant le Tribunal de commerce, c'est-à-dire que le Tribunal constate que (i) en application de l'article 15b) des statuts Soficoma était tenue de céder ses actions dans le délai de 3 mois suivant la réunion du conseil d'administration ayant constaté la perte de ses conditions de capacité pour demeurer actionnaire de FDJ, (ii) FDJ a satisfait à son obligation de payer le prix des actions en consignation le prix à la Caisse des dépôts et consignations, (iii) Soficoma a perdu sa qualité d'actionnaire à cette date de consignation, soit le 18 mai 2017 et (iv) FDJ est autorisée à retranscrire dans ses registres le transfert par Soficoma à FDJ de ces actions.

FDJ. La somme maximum de 6 M€ a été affectée à ce contrat de liquidité, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce programme fait l'objet d'un contrat de liquidité conforme aux dispositions prévues par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Des achats d'actions sont également effectués dans le cadre du programme d'attribution d'actions de performance octroyé le 30 juin 2021.

Au 31 décembre 2021, les actions propres enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés représentent 112 063 actions pour une valeur de 4.5 M€ (26 333 actions pour une valeur de 0,9 M€ au 31 décembre 2020).

12.3 Réserves

L'activité du Groupe dans le domaine de l'organisation et de l'exploitation des jeux d'argent implique des risques et engagements spécifiques, particulièrement importants, qu'il se doit d'anticiper par des couvertures adaptées.

Les statuts de FDJ (article 29.A) ont institué une réserve statutaire pour faire face aux risques rares (fréquence d'occurrence très faible et montant très élevé de plusieurs événements de jeux qui se reproduiraient sur une même période) et extrêmes (fréquence d'occurrence extrêmement faible, montant très élevé). Cette réserve statutaire peut être utilisée en cas de survenance des risques décrits ci-dessous, notamment dans l'hypothèse où l'assurance des risques de contrepartie (voir note 4.7.1) ne suffirait pas à couvrir les risques du jeu.

Les risques couverts sont :

- les risques opérationnels pouvant survenir à tout moment du cycle de vie des jeux (conception, production des supports, logistique, commercialisation, ...). Ils sont évalués, après effet impôt, à 0,3% des mises de l'exercice précédent. En 2021, la baisse exceptionnelle des mises n'a pas donné lieu à une minoration de la part de la réserve statutaire sur les risques opérationnels, qui est identique au niveau de 2020 (52 M€) ;
- les risques de contrepartie rares et extrêmes, évalués ponctuellement en cas de modification majeure de l'offre de jeux ou du comportement des joueurs. Aux 31 décembre 2021 et 2020, ils sont couverts à hauteur de 40 M€.

La réserve statutaire s'établit donc à 92 M€ au 31 décembre 2021 (92 M€ au 31 décembre 2020).

12.4 Distribution de dividendes

Les dividendes relatifs à l'exercice 2021, soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 26 avril 2022 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont de 237 M€, soit 1,24 € par action.

Les dividendes relatifs à l'exercice 2020, et approuvés par l'assemblée générale du 16 juin 2021 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, étaient de 172 M€, soit 0,90€ par action.

13. Transactions avec les parties liées

13.1 Etat

L'Etat dispose d'un contrôle étroit sur FDJ avec des prérogatives spécifiques dont notamment un droit de veto octroyé au commissaire du gouvernement sur les décisions prises au cours des instances de FDJ, l'approbation par décret des modifications des statuts de FDJ et également l'obtention d'un agrément préalable des ministres chargés de l'économie et du budget, après consultation de l'Autorité Nationale des Jeux pour l'entrée en fonction du président, directeur général et directeurs généraux délégués de FDJ.

Le décret droits exclusifs du 17 octobre 2019 fixe des fourchettes et/ou plafonds de TRJ par gamme de jeux tandis que l'article 138 I° de la loi Pacte met ainsi en place un prélèvement au profit de l'Etat calculé sur la base du produit brut des jeux soit, en l'occurrence, la différence entre les sommes engagées à partir du 1^{er} janvier 2020 par les joueurs et les sommes à verser ou à reverser aux gagnants. Le taux de ce prélèvement est fixé à 54,5% pour les jeux de tirage traditionnels dont le premier rang est réparti en la forme mutuelle et à 42% pour les autres jeux de loterie. Les conditions et modalités de recouvrement annuel de ce prélèvement sont définies par décret.

Les montants inscrits à ce titre au compte de résultat et dans l'état de la situation financière sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>		31.12.2021	31.12.2020
Etat de la situation financière - Actif	Droits exclusifs d'utilisation (valeur brute)	380,0	380,0
Etat de la situation financière - Actif	Acompte sur prélèvements publics	202,1	165,4

<i>En millions d'euros</i>		31.12.2021	31.12.2020
Etat de la situation financière - Passif	Prélèvements publics (incluant LNR)	501,7	412,0
Etat de la situation financière - Passif	Fonds joueurs clos au 1er janvier 2020	-	156,0

<i>En millions d'euros</i>		31.12.2021	31.12.2020
Compte de résultat	Prélèvements publics	3 816,0	3 242,7

La convention conclue entre l'Etat et FDJ, en date du 17 octobre 2019, prévoit qu'au terme normal ou anticipé des droits exclusifs, les biens strictement nécessaires à l'exploitation des droits exclusifs sont repris par l'Etat contre une indemnité correspondant à la valeur vénale des immeubles et la valeur nette comptable des autres immobilisations.

Les transactions entre FDJ et d'autres entreprises publiques (France Télévisions, EDF, SNCF, La Poste...) sont toutes réalisées à des conditions normales de marché.

13.2 Autres parties liées

Les transactions entre FDJ et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, sont éliminées en consolidation et ne sont pas détaillées dans cette note.

Le Conseil d'administration du 15 décembre 2016 avait décidé la reconduction de la Fondation d'entreprise FDJ pour une durée de cinq ans, à partir du 5 janvier 2018 et jusqu'au 2 janvier 2023, avec un plan d'action pluriannuel de 19,5 M€, doté à hauteur de 7 M€ en 2016, 8 M€ sur 2017, 3 M€ pour 2019, et 1,5 M€ sur 2021. Le solde de l'engagement de La Française des Jeux de 3,7 M€ est couvert par une caution bancaire.

Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 a décidé la reconduction de la Fondation d'entreprise FDJ pour une durée de cinq ans, à partir du 3 janvier 2023, avec un plan d'action de 25 M€ sur la durée du période 2023-2027.

Il n'existe pas d'opération significative conclue avec un membre des organes de direction ayant une influence notable sur le Groupe.

13.3 Rémunération des dirigeants

La rémunération des dirigeants relève des informations données au titre des parties liées.

Les principaux dirigeants siègent au Comité de Direction Groupe qui compte 21 membres.

Dans le compte de résultat consolidé, les rémunérations des dirigeants se limitent aux éléments suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Avantages du personnel à court terme	5,8	4,9
Avantages du personnel à long terme	0,8	0,2
Total	6,6	5,1

Les avantages à court terme incluent l'ensemble des rémunérations. Les autres avantages à long terme comprennent les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière et frais de santé), les médailles du travail ainsi que les actions de performance.

Dans l'état de la situation financière consolidée, les dettes envers les dirigeants sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Avantages du personnel à court terme	1,8	1,7
Avantages du personnel à long terme	2,9	2,2

La juste valeur des actions gratuites attribuées au cours de la période aux principaux dirigeants dans le cadre du plan de paiement en actions décidé en date du 30 juin 2021 s'élève à 2,9 M€.

Les avantages postérieurs à l'emploi ne concernent pas les mandataires sociaux (la Présidente Directrice-Générale et le Directeur Général Délégué), compte tenu de leur statut de fonctionnaire détaché.

14. Procédures contentieuses et judiciaires en cours (voir note 7)

Litige 85 courtiers-mandataires

Des adhérents de l'Union Nationale des Diffuseurs de Jeux (UNDJ) ont assigné La Française des Jeux en mai 2012 devant le Tribunal de Commerce de Nanterre pour voir prononcer la résiliation judiciaire de l'avenant au contrat de courtier mandataire signé en 2003. Cette procédure est actuellement en cours devant le Tribunal.

Litige 67 courtiers-mandataires

Le 6 août 2015, 67 courtiers-mandataires ont assigné La Française des Jeux, auprès du Tribunal de Commerce de Paris. Ils ont formulé des demandes de dommages et intérêts, suite à la résiliation de leurs contrats de courtiers mandataires. Le 3 octobre 2016, le Tribunal a débouté les courtiers de l'intégralité de leurs demandes. Ils ont fait appel de cette décision en novembre 2016 auprès de la Cour d'Appel de Paris. Par arrêt du 27 mars 2019, la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement en toutes ses dispositions. Les courtiers-mandataires ont formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt en juin 2019. Par arrêt du 10 novembre 2021, la Cour de cassation a rejeté leur pourvoi mettant ainsi un terme définitif à la procédure engagée par ces 67 courtiers-mandataires.

Litige Soficoma

FDJ a assigné le 23 mai 2017 Soficoma, société civile, pour voir constater la perte de sa qualité d'actionnaire de FDJ. Par jugement du 23 mai 2019, le Tribunal de commerce de Marseille a fait droit à la demande de FDJ. Soficoma a interjeté appel de ce jugement le 20 juin 2019 devant la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence. Cette affaire est en cours devant la Cour d'Appel.

Parallèlement, Soficoma a assigné FDJ le 27 décembre 2017 devant le Tribunal de commerce de Nanterre pour voir constater sa qualité d'actionnaire de FDJ et la voir condamner à lui verser le montant de ses dividendes. Cette affaire a fait l'objet d'un sursis à statuer en raison du litige actuellement en cours devant la Cour d'appel d'Aix en Provence. Soficoma a sollicité le rétablissement de l'affaire et FDJ a de nouveau sollicité le sursis à statuer dans l'attente de l'issue de la procédure principale actuellement en cours devant la Cour d'appel d'Aix en Provence. Le Tribunal de commerce de Nanterre doit se prononcer le 15 février 2022.

Procédure devant le Conseil d'Etat

Par courrier en date du 20 mai 2021, le Conseil d'Etat a appelé FDJ dans une procédure introduite en décembre 2019 par quatre requérants afin qu'elle présente des observations. Ces requérants - The Betting and Gaming Council, Betclix Enterprises Limited, European Gaming and Betting Association et SPS Betting France Limited - ont intenté quatorze recours pour excès de pouvoir contre l'Ordonnance n°2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard, le décret n° 2019-1060 du 17 octobre 2019 relatif aux modalités d'application du contrôle étroit de l'Etat sur la société La Française des jeux, le décret n° 2019-1061 du 17 octobre 2019 relatif à l'encadrement de l'offre de jeux de La Française des Jeux et du Pari mutuel urbain, le décret n° 2019-1105 du 30 octobre 2019 décidant le transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société anonyme La Française des jeux, l'Arrêté du 6 novembre 2019 fixant les modalités de transfert au secteur privé de la majorité du capital de la société La Française des jeux, l'Arrêté du 20 novembre 2019 fixant le prix et les modalités d'attribution d'actions de la société La Française des Jeux, le décret n°2019-1563 du 30 décembre 2019 relatif à l'approbation des statuts de la société La Française des jeux et le décret n° 2020-494 du 28 avril 2020 relatif aux modalités de mise à disposition de l'offre de jeux et des données de jeux. Les requérants sollicitent l'annulation des textes réformant la régulation des jeux d'argent. Ces recours sont pendants devant le Conseil d'Etat. FDJ a déposé un mémoire le 6 août 2021 et les requérants ont déposé de nouveaux mémoires le 11 octobre 2021. L'instruction est actuellement en cours.

Procédure devant la Commission Européenne

Deux plaintes ont été déposées après la privatisation de la FDJ auprès de la Commission européenne, référencées dans le registre des aides d'Etat de celle-ci sous les numéros SA. 56399 et SA. 56634, pour octroi supposé d'aides d'Etat (sous la forme de garantie, de traitement fiscal préférentiel et d'octroi de droits exclusifs pour une rémunération insuffisante). Les plaignants sont l'Association française des jeux en ligne (AFJEL) - plainte du 31 janvier 2020 et The Betting and Gaming Council (BGC) - plainte du 5 mars 2020.

Le 26 juillet 2021, la Commission Européenne a annoncé l'ouverture d'une enquête approfondie à l'encontre de la France sur le caractère approprié de la somme de 380 M€ versée en « rémunération des droits exclusifs accordés » sur les paris sportifs en point de vente et la loterie. La décision de la Commission Européenne ayant conduit à l'ouverture de l'enquête a été publiée le vendredi 3 décembre 2021 sur le registre des aides d'Etat figurant sur son site internet ainsi qu'au Journal officiel de l'Union européenne. Celle-ci expose les motivations l'ayant conduit à questionner le montage retenu au regard du droit des aides d'Etat. La procédure est en cours et les parties échangent des mémoires. FDJ a déposé ses observations auprès de la Commission le 3 janvier 2022. Aucun calendrier n'a été communiqué à ce stade par la Commission.

Le sujet de la garantie a été clôturé par la Commission, cette dernière confirmant l'absence de garantie au sens des aides d'Etat. Concernant le traitement fiscal préférentiel, l'enquête préliminaire faisant suite aux plaintes est toujours en cours.

15. Engagements hors bilan

Les autres engagements sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Engagements donnés		
Cautions et garanties à premières demandes	40,9	32,4
Contrat de parrainage	22,6	30,2
Fonds d'investissement	45,7	44,5
Engagements de bonne fin*	102,8	113,6
Droits d'images des coureurs et engagement association L'Echappée	0,8	1,2
Compte séquestre	-	1,1
Loyers immobiliers	4,9	2,4
Hypothèque sur bien acquis	86,4	95,4
Paris 2024 partenariat	-	22,2
Autres Engagements donnés	0,8	0,9
Total engagements donnés	305,0	344,1
Engagements reçus		
Engagements reçus de bonne fin et restitution	140,4	115,1
Garantie de restitution des mises et paiements des lots	459,6	378,4
Assurance couverture du risque de contrepartie	130,0	150,0
Lignes de crédit confirmées	150,0	-
Total engagements reçus	880,0	643,5

**Dont contrats imprimeurs 23,6 M€ en 2021 et 33,8 M€ en 2020*

15.1 Engagements donnés

Les engagements donnés de bonne fin correspondent aux engagements irrévocables d'achats pris par le Groupe envers ses fournisseurs.

La promesse d'affectation hypothécaire (signée en 2016) est relative à l'emprunt contracté pour l'acquisition du nouveau siège social du Groupe (principal, intérêts et accessoires inclus).

Les fonds d'investissement sont principalement des fonds d'innovation qui soutiennent le développement de start-ups sur des activités proches du cœur de métier de FDJ. Parmi ces fonds, Partech et Raise, mais aussi CVC V13 (en partenariat avec Séréna), Level-up (spécialisée dans le e-sport), Trust e-sport et OneRagtime - ARIA.

15.2 Engagements reçus

Les engagements reçus de garantie de restitution des mises et paiement des lots sont relatifs aux garanties financières fournies par les détaillants exerçant nouvellement une activité avec FDJ. En effet, il est demandé à tout nouveau détaillant agréé de fournir une caution financière destinée à couvrir le risque d'impayés. Dans ce mode de distribution, les cautions fournies par les détaillants sont au bénéfice de FDJ, en charge du recouvrement des créances.

L'engagement de 130 M€ (150 M€ en 2020) correspond à la couverture d'assurance globale destinée à couvrir le risque de contrepartie sur les jeux de loterie, à partir du 1^{er} janvier 2020, à la suite de la réforme du cadre fiscal et réglementaire de FDJ qui a notamment mis fin au système des fonds de contrepartie.

Des lignes de crédit confirmées non utilisées ont été mises en place en février 2021, pour un montant de 150 M€.

15.3 Engagements réciproques

Dans le cadre du partenariat entre FDJ et Groupama via la Société de Gestion de l'Echappée (détenue à 50% par chaque associé), FDJ et Groupama ont signé fin 2020 des promesses croisées d'achat et de vente des titres SGE restants.

15.4 Echancier des engagements de loyer

L'échéancier au 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020 des engagements de loyers est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2021	31.12.2020
Moins de 1 an	1,7	0,8
Moins de 5 ans	3,2	1,6
Plus de 5 ans	-	-
Engagements de loyers*	4,9	2,4

** les engagements de loyer portent sur les véhicules et les contrats de faible valeur, exclus de la dette de location IFRS 16 (voir note 6.2)*

La dette de location relative à IFRS 16 s'élève à 29,8 M€ au 31 décembre 2021 (26,0 M€ au 31 décembre 2020).

16. Evénements postérieurs à la clôture

Un remboursement de 25 M€ (30 M€) sur l'emprunt souscrit pour le financement de l'acquisition de Sporting Group a été effectué le 8 février 2022.

17. Périmètre de consolidation

Le pourcentage d'intérêt (part détenue directement ou indirectement par le Groupe dans l'entreprise consolidée) est identique au pourcentage de contrôle pour toutes les entités consolidées.

Nom de l'entité	Siège social	Activité	Méthode de consolidation 2021 (1)	Méthode de consolidation 2020 (1)	2021 Pourcentage de Contrôle	2020 Pourcentage de Contrôle
La Française des Jeux	France	Organisation de jeux de loterie et de paris sportifs	IG	IG	100%	100%
FDJ Gaming Solutions France (FGS France)	France	Développement et fourniture de technologies digitales de loterie	IG	IG	100%	100%
FDJ Gaming Solutions (FGS)	France	Holding	IG	IG	100%	100%
Beijing Zhongcai Printing	Chine	Imprimerie de tickets de loterie	MEE	MEE	46,25%	37%
La Française de Motivation	France	Agence conseil en tourisme d'affaires Agence de tourisme	-	IG	-	100%
La Pacifique des Jeux	France	Exploitation des jeux de hasard en Polynésie française	IG	IG	99,99%	99,99%
FDJ Développement	France	Distribution de jeux de loterie et de paris en Antilles-Guyane	IG	IG	-	100%
La Française d'Images	France	Prestations techniques audiovisuelles	IG	IG	100%	100%
Société de Gestion de l'Echappée	France	Gestion et animation d'une équipe cycliste	MEE	MEE	50%	50%
FDP	France	Distribution des jeux de loterie et de paris en métropole	IG	IG	100%	100%
Services aux Loteries en Europe	Belgique	Prestations de services pour le compte des opérateurs nationaux de loterie dans le cadre de l'exploitation d'EuroMillions	MEE	MEE	26,57%	26,57%
FDJ Gaming Solutions UK (FGS UK)	Royaume-Uni	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100%	100%
National Lotteries Common Services (NLCS)	France	Fournitures de services associés à l'exploitation de paris sportifs	MEE	MEE	50,00%	50,00%
Lotteries Entertainment Innovation Alliance AS (LEIA)	Norvège	Exploitation de plateforme de jeux digitaux	MEE	MEE	20,00%	20,00%
Sporting Group Holdings Limited (auparavant Sporting Index Holdings Ltd)	Royaume-Uni	Holding	IG	IG	100%	100%
Sporting Index Ltd	Royaume-Uni	Activité de paris sportifs à cotes fixes et variables	IG	IG	100%	100%
Sporting Solutions Services Limited (auparavant SPIN Services Ltd)	Royaume-Uni	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100%	100%
SPIN Services Canada Inc	Canada	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100%	100%
FGS Canada	Canada	Développement de technologie de paris sportifs	IG	IG	100%	100%
FDJ Services	France	Services financiers et de paiements	IG	IG	100%	100%
DVRT13	France	Services de divertissements	IG	IG	100%	100%

(1) Intégration globale (IG) - Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif : Mise en équivalence (MEE)– Sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint

Les variations de périmètre sont décrites en note 3.1.

18. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sur les exercices 2021 et 2020 se répartissent de la manière suivante :

<i>31.12.21 - En milliers d'euros</i>	Services de certification des comptes		Services autres que la certification des comptes	
	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés
FDJ (émetteur)	449	427	51	105
Filiales (entités contrôlées)	275	148	5	21
Honoraires des commissaires aux comptes	724	575	56	126

<i>31.12.20 - En milliers d'euros</i>	Services de certification des comptes		Services autres que la certification des comptes	
	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés	Pricewaterhouse Coopers Audit	Deloitte & Associés
FDJ (émetteur)	430	430	50	102
Filiales (entités contrôlées)	240	142	-	-
Honoraires des commissaires aux comptes	670	572	50	102

Les services autres que la certification des comptes en 2021, comme en 2020, portent essentiellement sur des travaux de l'Organisme Tiers Indépendant (OTI) sur la Déclaration de performance extra-financière, des travaux sur le contrôle interne et diverses attestations.